

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE
SYNDICALE
DES ARCHITECTES

• JURIDIQUE • SOCIAL • ARCHITECTURE • PRATIQUE • INNOVATION • TECHNIQUE • CHANTIER • NUMÉRIQUE • URBANISME •

CONGRÈS AU HAVRE
MOT DE BIENVENUE
D'ÉDOUARD PHILIPPE

VIE SYNDICALE
2^e ÉDITION DU PRIX
D'ARCHITECTURE DU
PROJET CITOYEN HLM

DOSSIER

Apprendre l'Architecture, devenir Architecte

De l'importance des gaz verts pour la décarbonation du mix énergétique français

C'est un fait : le gaz joue un rôle prépondérant dans notre écosystème énergétique en raison des nombreux avantages qu'il présente. D'après le rapport "les chiffres clés de l'énergie – 2021" édité par le ministère de la Transition écologique, le gaz naturel est la **troisième énergie** consommée en France en 2020 tous secteurs confondus. Lors des derniers hivers froids, le gaz a ainsi fourni jusqu'à 50 % des besoins d'énergie en pointe, soit 130 GW contre 95 GW pour l'électricité, et ce sans compter la contribution du gaz consommé pour la production d'électricité et de chaleur dans les chauffages urbains.

Les gaz verts, mythe ou réalité ?

La France dispose d'un atout qui connaît une forte croissance depuis une dizaine d'années : son potentiel très significatif de production de gaz verts pour contribuer à la neutralité carbone. La dynamique est enclenchée et la feuille de route est toute tracée :

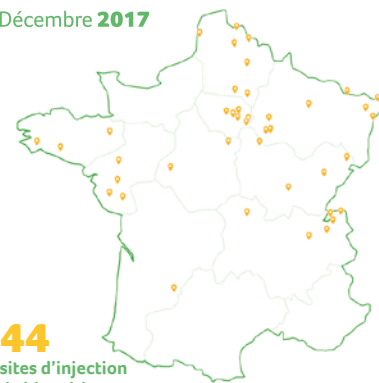
– Couvrir 20 % de notre consommation à partir de gaz renouvelable (22 TWh d'hydrogène et 59 TWh issus de méthanisation, de pyro-gazéification, de ga-

zéification hydrothermale ou de méthanation pour une consommation totale estimée à 383 TWh) et bas-carbone à l'horizon 2030, et ainsi se passer totalement du gaz importé de Russie.

– Couvrir 100 % de notre consommation à l'horizon 2050. La demande de gaz est estimée entre 300 et 350 TWh. En sachant qu'à cet horizon le potentiel réaliste de production de gaz renouvelables est de 420 TWh, on comprend que **cette demande pourrait donc être satisfaite par 100 % de gaz verts dont l'hydrogène !**

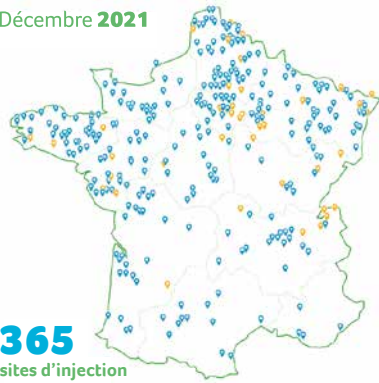
Et la dynamique est au rendez-vous et ce sur l'ensemble du territoire français avec une multiplication par 10 du nombre de sites de production à l'échelle d'un quinquennat faisant de cette énergie la seule à respecter voire même dépasser avec un an d'avance la trajectoire inscrite dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixée à 6 TWh en 2023. Néanmoins, et à ce jour, les gaz verts ne sont pas valorisés dans le moteur de calcul RE2020 alors que son contenu à 44 eqCO₂/kWh est bien inscrit et reconnu dans la Base Carbone, divisant par 5 les émissions par rapport au gaz naturel.

Décembre 2017



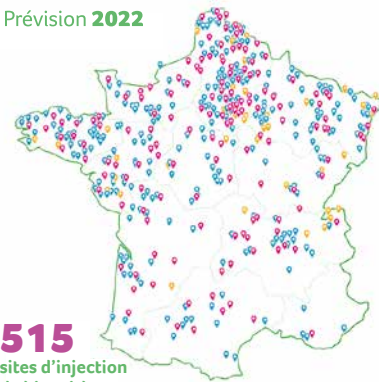
44 sites d'injection de biométhane

Décembre 2021



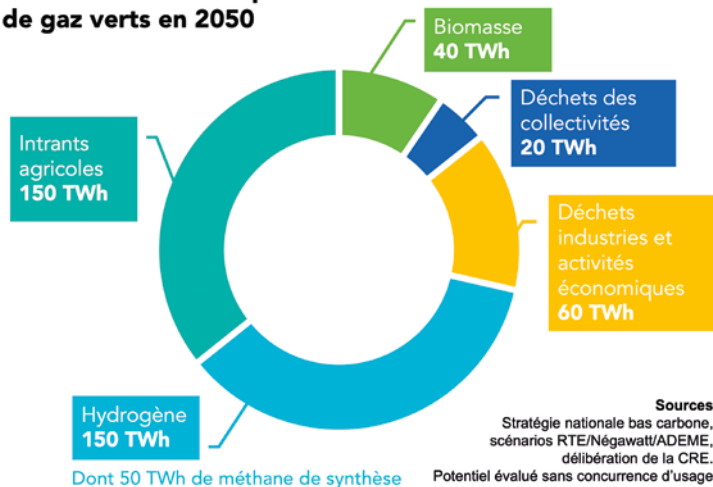
365 sites d'injection de biométhane

Prévision 2022



515 sites d'injection de biométhane

Potentiel réaliste de production de gaz verts en 2050



Quel que soit votre fournisseur l'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511



Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Dans un contexte national et international mouvant nous devons quotidiennement faire face à l'imprévu et les questionnements liés à nos pratiques dans de telles conditions feront de notre congrès du 20 et 21 octobre au Havre un moment riche et essentiel.

Accompagnant la nécessité de s'adapter au contexte en perpétuelle évolution de notre profession, l'Unsfa bouge en cette année 2022.

Après de nombreuses années dans les différents quartiers parisiens, l'Unsfa a jeté son dévolu sur des bureaux au 162 Boulevard de Magenta dans le 10^e arrondissement de Paris. Une aventure unique et participative pour les syndicats territoriaux et pour les architectes qui ont souscrits à l'acquisition de ces locaux. Ce changement s'accompagne aussi d'un changement de notre identité visuelle, dont notre logo que vous trouverez en avant-première sur notre couverture. Cette nouvelle image se veut être le reflet de notre volonté de donner une image plus actuelle et rajeunie de notre union, nous positionnant à la croisée des univers artistiques et institutionnels et plaçant l'action collective comme clef de voûte de la défense de notre profession.

Autre clef de voûte de notre métier : la formation des architectes et à l'architecture. Notre façon d'exercer notre métier, notre culture prend racine dans nos premières années d'école et se développe durant toute notre carrière. C'est un métier en mouvance permanente, une école d'apprentissage, une formation qui dure toute notre carrière sur la culture, les arts, la société et les techniques.

La formulation de notre savoir de base est donc primordiale, c'est elle qui va façonner en très grande partie notre carrière, que ce soit comme dirigeant d'une agence ou comme collaborateur et ce, quelle que soit la taille de la structure dans laquelle nous évoluons.

La HMONP doit aujourd'hui être repensée, rallongée et structurée pour coller à la réalité du terrain et qu'elle puisse bénéficier des fonds de la formation en alternance.

La formation est aussi un outil clef dans la stratégie d'orientation de nos structures. Elle est un outil de motivation et de perfectionnement de nos compétences mais oriente aussi les axes de développement et de nos savoir-faire de nos agences. C'est un gage de réussite sur des marchés qui apparaissent au fil du temps comme, par exemple, dans le cadre de la rénovation énergétique.

Je vous attends donc nombreux à notre congrès du Havre pour aborder tous les questionnement(s) qui nous occupent en ce moment sur fond de tensions internationales, de ralentissement de la construction neuve et de flambée des coûts de construction qui risquent de faire tanguer nos agences par la remise en cause de nombreux projets avec un effet domino sur l'ensemble de la filière.

Jean Michel Woukoff, Président de l'Unsfa

Unsfa

L'UNION DES ARCHITECTES

162, Bd de Magenta 75010 Paris

L'UNION DES ARCHITECTES Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 - E-mail : administration@unsfa.com - Site : www.Unsfa.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean Michel Woukoff

RÉDACTRICE EN CHEF : Laure-Anne Geoffroy

CONTRIBUTEURS : Brèves : Éditions PC, Laure-Anne Geoffroy - Dossier : Michel Jarleton (sous la direction de), Joël Baud-Grasset, Aude de Kerangué, Lise Le Bouille, Antoine Daudré-Vignier, Nicolas Letschert, Philippe Donzé, Lionel Modde, Alexandre Grutter, Benoît Cart, Marie-Hélène Toutin - Vie d'agence : Axe Architecture (Julien Cubizolle), AIA Life Designers (Aurélié Deveille) - Infos sociales : Nathalie Briard (illustration: Nicolas Depoutot) - Formation : Lisa Paul-Carrière - International : Philippe Klein - Vie syndicale : Édouard Philippe, Laure-Anne Geoffroy, Christophe Bury - L'invité : Jean-Charles de Castelbajac - Club Prescrire : Lionel Blancard de Léry.

ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél. Unsfa : +33 (1) 45 44 58 45

CONCEPTION ET RÉALISATION : ÉDITIONS PC - Philippe Chauveau, Christine Blanchet Tél. : +33 (1) 42 73 60 60

Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsfa

RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Christine Blanchet) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637 -2735 / Imprimerie : TypoMag

COUVERTURE : Grand hall de l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie © Anne-Liz Bonin/ENSA de Normandie



MWAH - Cité scolaire de Tourny à Vexin-sur-Epte

© GRÉGOIRE AUGER

SOMMAIRE

- 6 **BRÈVES**
- 9 **DOSSIER**
Apprendre l'architecture, devenir architecte
- 22 **VIE D'AGENCE**
Axe Architecture / AIA Life designers
- 25 **INFOS SOCIALES**
La formation des salariés dans les entreprises d'architecture
- 27 **FORMATIONS**
Des formations qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable
- 28 **INTERNATIONAL**
Les ambitions internationales d'une formation qualitative pour les architectes pour une reconnaissance commune et une meilleure mobilité professionnelle
- 31 **VIE SYNDICALE**
Le mot de bienvenue d'Édouard Philippe / RAN / 2^e édition de Prix d'Architecture du Projet Citoyen Hlm
- 37 **L'INVITÉ**
Jean-Charles de Castelbajac
- 39 **CLUB PRESCRIRE**

Droit de réponse du conseil national de l'ordre des architectes

Suite à la publication de la tribune "Les conditions d'ouverture du tableau de l'Ordre des Architectes", le Conseil national de l'Ordre des Architectes et le Conseil régional de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine tiennent à rassurer le syndicat, et si besoin la profession, sur la démarche en cours.

Depuis plusieurs années, le Conseil de l'Ordre a initié une réflexion sur l'évolution du métier menée en relation avec l'ensemble des acteurs concernés, Ministère de la Culture, écoles d'architecture et syndicats eux-mêmes avec qui il y a eu des échanges positifs notamment en Nouvelle-Aquitaine avec un représentant du bureau national de l'Unsa. Son président a également été

Le Conseil national de l'ordre des architectes



informé directement de ces démarches. Le Ministère de la Culture, premier concerné, suit l'institution dans ses travaux.

Dans le sens de la Stratégie Nationale pour l'Architecture (2015), cette initiative est en parfaite adéquation avec la mission de l'Ordre des Architectes. Il est bien question d'accompagner et d'anticiper les évolutions des pratiques professionnelles de l'architecte.

Le sondage proposé s'inscrit au sein d'une réflexion globale en phase avec les missions ordinaires. Il n'est qu'une étape dans un travail de fond d'analyse de l'ensemble des problématiques posées par la reconnaissance de tous les architectes y compris sur les évolutions réglementaires. Il permettra d'abonder aux travaux de l'Observatoire économique de la profession mis en place par le Ministère de la Culture.

Cette démarche est collaborative et passera encore par de nombreuses consultations et concertations.

Nous souhaitons avant tout un débat serein sur l'évolution des métiers de l'architecte et son rôle fondamental au service de l'intérêt public.

C. Leconte

La mesure 27 de la Stratégie Nationale pour l'Architecture engage les acteurs de l'architecture, dont le Ministère de la Culture, " en relation avec l'Ordre, à accompagner les évolutions professionnelles de l'architecte ".

Dans ce contexte "l'Ordre des architectes est appelé à intégrer les mutations sociales, culturelles, environnementales, économiques, et territoriales pour accompagner et anticiper les évolutions en cours dans le monde du bâtiment et de l'aménagement des villes et des territoires".

“ *L'Unsa reste ferme sur ses positions concernant les risques liés à une ouverture unilatérale du tableau de l'Ordre. Les conséquences nous apparaissent particulièrement dommageables pour l'intérêt public défini par la loi, pour l'intégrité de la profession réglementée, pour les consommateurs et pour les architectes. L'Unsa est actrice des évolutions contemporaines nécessaires à notre exercice, et se portera toujours en garant des professionnels que nous représentons et refusera toute démarche démagogique.*

Jean Michel Woulkoff, Architecte, président de l'Unsa



L'offre pour les Architectes membres ou non de l'UNSA pour acquérir un certificat qualifié pour répondre à vos appels d'offres est toujours valide et toujours au prix négocié de 159 € HT (validité 36 mois).

Rendez vous sur certificat-architecte.com, à bientôt !



La Fibre livrée à domicile

Faites appel à Orange pour raccorder
votre immeuble à la Fibre et bénéficier
de la qualité et du confort d'usage de
l'internet haut débit.

Renseignez-vous sur commentavoirlafibre.orange.fr

ou appelez le **0800 38 38 84** Service & appel
gratuits *

* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur.
Accessible en France métropolitaine, sous réserve d'éligibilité et de raccordement au domicile du client.

Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris.



NOMINATION

RIMA ABDUL MALAK MINISTRE DE LA CULTURE



© MC - THIBAUT CHAPOTOT

Franco-Libanaise née en 1979, Rima Abdul Malak est diplômée de l'Institut d'Études politiques de Lyon et de la Sorbonne en coopération internationale. Elle débute sa carrière dans le monde culturel dans les années 2000 comme directrice des programmes de *Clowns sans frontières*, puis la poursuit en 2006, comme conseillère culture à la mairie de Paris. Nommée attachée culturelle à New York en 2017, elle devient deux ans après conseillère culture d'Emmanuel Macron avant de prendre la tête du ministère. Dans son discours à l'occasion de la remise de la médaille d'or de l'Académie d'architecture, elle s'est engagée à promouvoir *"la chaîne de valeur de production de l'architecture, la place des femmes, la durabilité, la qualité et la transition écologique. Nous sommes pleinement confiants dans votre capacité à embrasser cette responsabilité à la fois historique, sociale, politique et environnementale de l'architecture"*.

NOMINATION

CHRISTOPHE BÉCHU MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ancien maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole, Christophe Béchu a été promu ministre de la Transition de l'écologie et de la Cohésion des territoires dans le gouvernement Borne 2, en remplacement d'Amélie de Montchalin. Diplômé de Sciences-Po Paris, il est titulaire d'un DEA de droit public et d'un DESS de droit des interventions sanitaires et sociales des collectivités locales. Il est secrétaire général du parti Horizons, fondé par Édouard Philippe, et membre de la majorité présidentielle aux côtés de Renaissance.



© DAVID MIENDISOURE



© ALEXANDRA LEBON

NOMINATION

OLIVIA GRÉGOIRE MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

Diplômée de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), Olivia Grégoire a débuté en politique comme collaboratrice parlementaire de Claude Goasguen en 2001. Elle évolue par la suite dans différentes missions : service d'information du Gouvernement, conseillère au cabinet de Xavier Bertrand puis de Philippe Bas, directrice de la communication du groupe DDB, responsable éditoriale et communication de la mission Etalab. Éluée députée de Paris en 2017, elle devient secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable en 2020. Avant sa nomination en juillet, elle a occupé brièvement les fonctions de secrétaire d'État et porte-parole du Gouvernement I d'Élisabeth Borne.

© AMIEN VALENTE / TERRA



NOMINATION

OLIVIER KLEIN MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Expert en rénovation urbaine,

Olivier Klein est maire de Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, depuis 2011, ville populaire dans laquelle il a grandi au sein de la Cité du Chêne pointu, objet d'une opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national. En 2017, il est nommé président de l'Anru par Emmanuel Macron, et en 2020, il est élu président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris. Le ministre relèvera le défi de rénover les quartiers défavorisés, développer du logement accessible, rendre la ville attractive, le tout en s'inscrivant dans le bas carbone et les économies d'énergie.



A LES ARCHITECTEURS®

RDV webinaire

Et vous ?

Pratique de la Contractance Générale par l'Architecte

14 OCTOBRE 2022

9H30-12H00



Infos / Inscriptions

01 55 37 17 01

06 79 27 22 84



La Force de la Coopérative

www.lesarchitecteurs.com

NOMINATION

LES ARCHITECTEURS : POUR UNE COOPÉRATIVE PARTAGÉE, ENGAGÉE, TRANSPARENTE ET SOLIDAIRE



© LES ARCHITECTEURS / MPB

Suite à l'Assemblée générale du 23 juin, Les Architecteurs ont élu les membres du nouveau Conseil d'administration pour l'ensemble des sociétés du Groupe. C'est un deuxième mandat qui démarre pour Cedric Louard qui a été réélu au poste de Président de la Coopérative des Architecteurs et de la Holding Les Architecteurs. Marie-Laure Drillien prend la présidence de Citagone pour la promotion immobilière, à la suite de Florent Huchon. Marc Finel succède à Richard Roussel à la présidence de Architecteurs Associés pour la partie grands comptes. La nouvelle équipe est composée de huit administrateurs : Marie-Laure Drillien, Marc Finel, Vincent Gasnier, Hélène Grillet, Marc Guerreiro, Cedric Louard, Gregor Monai et Bruno Serratrice.

NOUVEAUX BUREAUX, NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE, L'UNSA BOUGE EN CETTE RENTRÉE 2022

Venez nous rencontrer dans nos nouveaux locaux : Après plus de 50 ans passés dans différents arrondissements de Paris, quelques péripéties administratives et 3 mois de travaux, l'Unsa emménage au **162 boulevard de Magenta**. Ces nouveaux bureaux partagés avec le GEPA et le Club Prescrire sont avant tout le fruit d'une belle aventure collective avec la création de l'Union Immobilière des Architectes, qui est propriétaire des locaux, et détenue par les différents syndicats locaux et architectes adhérents de l'Unsa qui ont souhaité investir dans cette opération.

© DOMINIK SIEBENECHEN



ÉLECTION

LA NOUVELLE ÉQUIPE DU SYNAMOME

Lors du congrès de COLMAR, le SYNAMOME a élu, pour 3 ans, son nouveau Président national. Le bureau est ainsi constitué : Stéphane LE GALL, Président ; Maryam LHOTELLIER, architecte, Vice-présidente ; Laurent PEREZ, Trésorier ; Jean-Noël LACOR, Secrétaire. S'y ajoutent 4 attachés : Jean-Jacques EYQUEM, architecte, chargé des formations et jurys ; Dominique MILLET, architecte, chargé du partenariat et de la communication ; Anselme PASCUAL, architecte, adjoint au partenariat ; Brice AUERT, architecte, chargé de l'évènementiel.

© SYNAMOME




© M.C. - THIBAUT CHAPOTOT

NOMINATION

LAURENT BARRENECHEA NOMMÉ CONSEILLER CHARGE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

Architecte DPLG (école d'architecture de Montpellier) et architecte-urbaniste général de l'État (AUE), Laurent Barrenechea a été conservateur régional des Monuments historiques à la Direction régionale des Affaires culturelles (Drac) d'Auvergne, de 2014 à 2016 avant d'être à celle d'Occitanie depuis 2016 jusqu'à sa nomination auprès de la ministre Rima Abdul Malak.

APPRENDRE L'ARCHITECTURE, DEVENIR ARCHITECTE



De multiples notions et concepts sont manipulés sous le vocable "apprendre", ce dossier le reflète. Apprendre regroupe à la fois ce qui est du domaine du collectif comme la culture et le savoir, et ce qui est individuel, la connaissance et l'apprentissage, tous deux issus de la transmission de l'instruction. Ce dossier explore ces différents domaines, ils s'opposent et se complètent tour à tour, esquissant les voies complexes conduisant à apprendre à être architecte.

Michel Jarleton, Vice-président de l'Unsa

L'Unsa

Acteur de la transmission des connaissances

Sous le vocable formation, de nombreuses notions sont manipulées. Il regroupe à la fois ce qui est du domaine du collectif, comme la culture et le savoir, et ce qui relève de l'individuel, connaissance et apprentissage qui relèvent de la transmission de l'instruction.

L'introduction de l'article 1 de la loi sur l'architecture pose le contexte : L'architecture est une expression de la culture. C'est sur cette notion que se fonde l'intérêt public de la création architecturale et tout ce qui en découle. La culture architecturale se doit d'être une culture commune à tous, mais son intégration n'est pas innée. Il faut apprendre à la (re)connaître, l'appréhender avec tous les sens, l'apprécier, la vivre, la désirer, apprendre à en parler et à la comprendre. Cette culture commune est très peu répandue et partagée.

Pour apprendre à exercer l'architecture, il faut en premier lieu combler le manque de culture architecturale personnelle, c'est sur ce socle qu'on pourra apprendre grâce à une approche holistique à créer, organiser, assembler, imaginer, conceptualiser, synthétiser, projeter, édifier, communiquer. Apprendre à devenir architecte, c'est élargir sa vision et composer avec la diversité et l'hétérogénéité. L'architecture est une synthèse, les compétences nécessaires sont multiples et mouvantes. Être architecte mérite de le rester. Cela nécessite d'adapter ses compétences aux évolutions constantes : sociétales, environnementales, techniques, économiques... L'architecte n'échappe pas à l'adage " on apprend tout au long de la vie ".



Michel Jarleton,
Vice-président de l'Unsa

L'Unsa, depuis plus de 20 ans, égrène ces propositions et contributions, notamment :

- par l'élaboration du carnet métier architecte en 2007, outil de référence pour apprendre à exercer. Son exhaustivité n'étant pas compatible avec la courte durée de l'HMONP, il demeure toujours un guide essentiel pour atteindre la compétence.
- En 2015, lors de la stratégie nationale de l'architecture, avec la proposition d'ouvrir les études au parcours en alternance et de mieux répartir les écoles sur le territoire, et ce afin de faciliter l'accès aux études pour toutes et tous et améliorer les relations enseignement/pratique.
- Depuis 10 ans l'Unsa encourage les entreprises d'architecture à valoriser leur plan de formation. L'union considère que la compétence acquise par l'individu se diffuse dans l'entreprise. La transmission se réalise aussi au sein de l'entreprise d'architecture, avec les partenaires de maîtrise d'œuvre et de réalisation. La compétence peut être considérée globalement pour l'entreprise, comme résultant du partage des compétences individuelles.

Plus de la moitié des lecteurs tournent la page dès que l'on parle de CPNEFP, SPP, OPCO EP, CQP, autant d'acronymes rebutants en eux-mêmes surtout qu'ils se rapportent au dialogue social. Pourtant, la plupart n'imaginent pas l'importance de ces instances sur la montée en compétences des entreprises d'architecture. En CPNEFP, les partenaires sociaux décident des formations prioritaires, des formations labellisées et du niveau des prises en charge qu'elles confient à l'OPCOEP (ex ACTALIANS). Ces prises en charge peuvent, suivant les cas, concerner le coût de la formation, mais également du déplacement, de l'hébergement, des salaires et des frais connexes (garde d'enfants...). La CPNEFP gère via la SPP les cotisations et le budget des cotisations conventionnelles des entreprises. La CPNEFP est également consultée par France compétence pour les montants de prise en charge des coûts de contrat des formations en alternance et en apprentissage. Elle identifie les besoins des entreprises en matière d'emplois et de formation et crée de nouveaux CQP adaptés.

Si l'urbanisme et l'architecture sont des sciences sérieuses, elles ne sauraient pour autant demeurer étrangères à la jeunesse. L'enfant, par nature, s'intéresse à son environnement, le questionne. Ces premières années sont donc un moment clé pour y semer de quoi aiguïser son regard, et aussi pour l'accompagner véritablement dans sa venue au monde. Dès leur création, les CAUE ont eu à cœur de réserver une place toute particulière aux plus jeunes dans leur mission de sensibilisation, conférée par la loi sur l'architecture de 1977.



© JOËL BAUD GRASSET / CAUE 74

Sensibiliser le jeune public, c'est préparer l'avenir

"Aucune vie humaine n'est possible sans un monde", expliquait Hannah Arendt dans *Condition de l'homme moderne*. Le monde, pour elle, étant "d'abord un cadre, un milieu stable pour l'existence humaine", lié à la pluralité, au fait que nous vivons ensemble, et qui s'inscrit dans la durabilité. L'éducation à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement, justement, le concerne, car elle est l'introduction de l'enfant en devenir dans le monde.

De nombreux CAUE se mobilisent ainsi auprès des collectivités et des établissements scolaires pour la sensibilisation du jeune public. Une multitude d'actions pédagogiques essaime dans les territoires ruraux et urbains en vue de l'initier à la compréhension de son environnement. Architectes, urbanistes et paysagistes conseillers y transmettent le cœur de leur métier : comprendre le monde et être acteur de ce qu'il peut devenir. Des formations spécialisées sont également proposées aux enseignants désireux d'aborder l'architecture en classe. Habiter le monde, comprendre son évolution, éveiller sa curiosité et sa sensibilité, imaginer d'autres possibles, sont autant d'enjeux essentiels pour les futurs citoyens. Ainsi les CAUE ont-ils mis en place l'événement national "**Les Enfants du Patrimoine**" : une journée d'activités gratuites, proposées aux élèves de la maternelle au lycée, pour découvrir les richesses patrimoniales de leur territoire. Plus de 40 000 jeunes sont attendus en septembre pour cette 5^e édition.

Pour développer le goût de l'architecture, de la ville et du patrimoine, on peut aussi aujourd'hui s'appuyer sur les technologies numériques. Le réseau CAUE et l'agence d'innovation culturelle 9b+, ont récemment développé l'**application Architecte** afin d'offrir une expérience augmentée des visites culturelles et balades urbaines. De quoi séduire le jeune public, l'inviter de

manière ludique à observer le cadre bâti et ainsi favoriser ses repères historiques, architecturaux et spatiaux.

En proposant toute l'année des ateliers, des parcours, des battles d'architecture et concours photos..., les CAUE explorent une grande diversité d'approches. Quand le CAUE de la Sarthe propose un atelier de construction d'abri de jardin avec le réemploi de matériaux, le CAUE de Haute-Garonne invite les jeunes à une réflexion collective sur la notion de confort des espaces.

“ En proposant toute l'année des ateliers, des parcours, des battles d'architecture et concours photos..., les CAUE explorent une grande diversité d'approches. ”

De nombreux CAUE profitent également de chantiers dans les écoles pour sensibiliser les élèves aux différentes phases de projet, aux techniques constructives et recueillir les besoins des jeunes usagers. Les CAUE accompagnent notamment la réflexion et la participation du public scolaire dans les démarches de transformation et végétalisation des cours d'école (ex : projets de cours Oasis ou CHI.FOU.MI). Transmettre l'architecture c'est aussi donner une place au vécu de l'enfant.

"Préparer l'avenir ce n'est que fonder le présent. Tu n'as point à le prévoir, mais à le permettre", écrivait Antoine de Saint-Exupéry dans *Citadelle* (1948). Le jeune public, éduqué à mieux voir et agir, sera sans doute plein de promesse pour l'avenir.



Joël Baud-Grasset,
Président de la Fédération nationale des CAUE

www.fncaue.com
www.les-enfants-du-patrimoine.fr
www.archistoire.com



Et si on parlait d'architecture à nos jeunes ?

L'architecture n'est pas réservée aux architectes ! Trop petits pour comprendre ? Certainement pas ! C'est le pari que j'ai fait en créant l'Atelier des P'tits archis en 2010. Et depuis, cela ne s'est pas démenti, l'intérêt des enfants et des parents pour les ateliers ne cesse de croître.

Dès 2010, après une expérience en agence et en maîtrise d'œuvre, constatant le déficit de culture en architecture des adultes, il m'a semblé que mon action et mon engagement seraient plus utiles pour la cause architecturale en faisant de la médiation. C'est ainsi qu'est né l'Atelier des P'tits archis qui forme enfants et adolescents à la lecture de la ville et des espaces construits. Je crois en effet que c'est en transmettant une culture architecturale à la jeune génération que les adultes de demain seront en capacité de prendre des décisions éclairées quant à l'évolution de leurs lieux de vie.

Quel que soit le format, séance d'une heure, stage intensif ou atelier ponctuel, la pédagogie est simple et efficace, à chaque séance les enfants découvrent une architecte/un bâtiment.



Aude de Kerangué,
Présidente de l'Atelier des P'tits archis, Paris

Le défi réside dans la manière d'expliquer, de rendre simples et intelligibles des concepts parfois complexes sans travestir l'essence du projet et la pensée de son architecte. Des mots précis enrichissent le vocabulaire des participants et leur permettent de décrire le plus justement possible un projet. L'Atelier des P'tits archis s'adresse aux jeunes de 3 à 14 ans, qui à chaque séance s'expriment en dessin ou maquette. Cela permet de fixer les idées et de développer l'imaginaire ou encore la motricité fine. Les thèmes de la maison, de l'habitat, des tours, du cocon, de la cabane sont récurrents car intéressent ou fascinent les enfants. C'est un âge idéal pour semer des premières graines qui germeront quand ils seront plus grands. Sur des temps plus longs ou pour des occasions telles que les Journées du Patrimoine ou les Journées Nationales de l'Architecture, des balades urbaines sont organisées. Les lieux d'interventions sont très divers : écoles, salons, festivals, médiathèques, bibliothèques... tous les endroits accueillant du jeune public sont pertinents pour parler d'architecture. Les enfants sont par ailleurs un excellent moyen d'accéder aux familles, de parler plus largement et de faire résonner un message, d'intéresser des riverains aux travaux de leur quartier, de transformer une nuisance en un atout.

En 12 ans de temps, j'ai eu l'occasion de voir des enfants devenir de jeunes adultes, de voir des passions s'épanouir et des chemins se dessiner. L'idée n'étant pas d'être une mini-prépa d'architecture mais bien d'étendre la curiosité et l'intérêt des jeunes pour leur environnement bâti. Les parents interrogés sont formels, leurs enfants ont développé un goût pour le bricolage et les maquettes, ont aiguisé leur sens de l'observation et leur sens critique et même parfois sont enchantés à l'idée d'une balade urbaine, la visite d'un musée et la tenue d'un carnet de voyage, autrement appelé "carnet de belles choses" et qui consigne autant du quotidien que de l'exceptionnel.

Pourquoi de nombreux diplômés en architecture ne finissent pas architectes ?

La France est l'un des rares pays à encore opter pour le modèle "école" pour l'enseignement de l'architecture, tandis que la majorité de nos voisins possèdent des facultés d'architecture. Attachement des français pour les écoles ou retard dans l'évolution de nos modèles d'enseignement supérieur ? Quel rapport avec les choix professionnels des diplômés ? Questionnons-nous sur l'enseignement de l'architecture face aux aspirations des étudiants et pratiques des jeunes diplômés.

Q u'il s'agisse d'arts, de sciences humaines et sociales ou encore de sciences techniques, les écoles d'architecture se distinguent les unes des autres en mettant en avant l'une de ces spécificités. La maîtrise d'œuvre s'apprend quant à elle sur le terrain, pendant les stages et les premières années d'expérience en agence. En somme, la formation initiale en architecture est peu professionnalisante, pluridisciplinaire et généraliste.

Comment parler de l'enseignement de l'architecture sans le repositionner dans son contexte historique mouvementé ? Au-delà de son contenu, la formation est avant-tout caractérisée par son paysage : les écoles d'architecture ! Détachée des Beaux-Arts en 1968, l'architecture fait cavalier seul, elle est enseignée dans les Unités Pédagogiques d'Architecture, qui deviennent dès 1985 des "écoles d'architecture" puis en 2005 des "écoles nationales supérieures d'architecture" (ENSA). En 2018, une réforme des ENSA et de la formation en architecture est lancée.



Lise Le Bouille,
Présidente de l'Union nationale des étudiants
en architecture et paysage (UNEAP)

Aujourd'hui, le gouvernement incite les établissements d'enseignement supérieur à se regrouper et les écoles d'architecture n'y échappent pas, portant tout de même un nouveau regard. Et les enjeux sont nombreux, ils sont territoriaux, urbains, sociaux, environnementaux, pédagogiques, politiques...

L'évolution ou la révolution de l'enseignement de l'architecture n'est pas terminée !

Les ENSA sont des établissements autonomes, souvent isolés géographiquement des universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Les ponts se font à travers divers double-diplômes, avec des écoles d'ingénieurs, de sciences politiques, des facultés d'urbanisme, de géographie, d'histoire de l'art, de langues... Malgré cela, la formation reste très cloisonnée, cadrée et linéaire. Les étudiants, quant à eux, aspirent aux découvertes, alors après cinq années en école d'architecture, place à l'ouverture !

Si les diplômés explorent de nouveaux horizons après les études, c'est parce qu'il n'existe à ce stade aucune souplesse dans la durée du cursus, ni aucune passerelle vers d'autres filières durant la formation. Ils sont alors nombreux à terminer leur cursus en sachant, parfois dès la Licence, qu'ils ne seront jamais architectes. Si aujourd'hui ce virage s'effectue après l'obtention du diplôme, demain, il s'effectuera pendant les études, dès lors que les écoles seront prêtes à être moins rigides et reconnaître des équivalences avec d'autres formations pour permettre le départ comme l'arrivée d'étudiants.

Voilà des années que nous attendons des politiques publiques ambitieuses accompagnées de moyens pour former plus d'étudiants, et mieux. Toutefois, à trop vouloir être reconnus comme une filière particulière et se distinguer des autres, nous nous sommes mis à l'écart et condamnés à être spectateurs.

Les écoles sont, à l'image de la profession, en retard sur les enjeux d'aujourd'hui. Établissons de réels dialogues avec les autres corps de la création et du bâti et finissons-en avec l'entre-soi que constituent les ENSA en les intégrant aux universités.

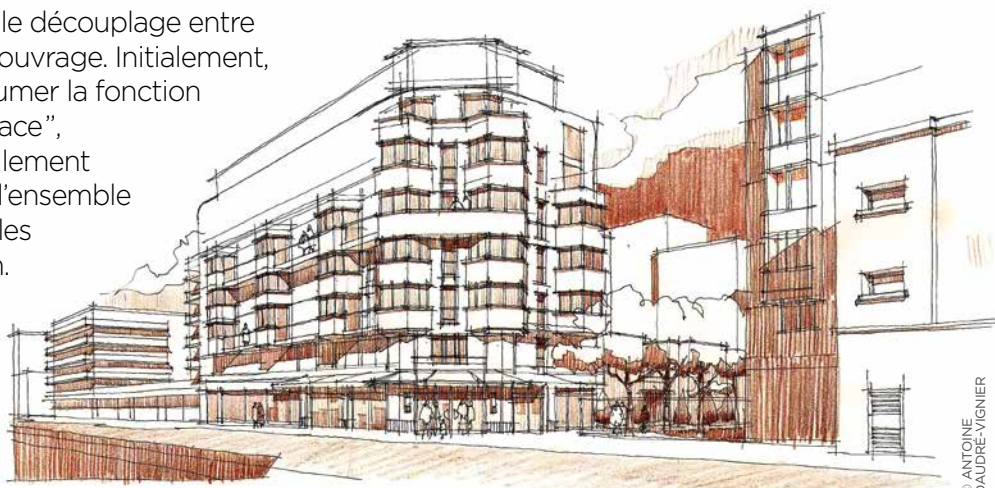


© ANDREA PIACQUADIO



© POLINA ZIMMERMAN

La question de la maîtrise d'œuvre et de l'architecture est apparue progressivement par le découplage entre la conception et la réalisation de l'ouvrage. Initialement, et jusqu'à récemment, seuls à assumer la fonction essentielle de "compositeur d'espace", les architectes avaient traditionnellement vocation à assurer la direction de l'ensemble des entreprises intervenantes sur les chantiers neufs ou de réhabilitation. L'excellence de leur formation technique à l'art de bâtir était de nature à pouvoir offrir au maître d'ouvrage les garanties exigibles pour la qualité d'un bâtiment.



© ANTOINE DAUDRÉ-VIGNIER

Architectes : maîtriser l'œuvre ?

L'évolution du monde de la construction depuis ces quarante dernières années, et notamment la complexité croissante du processus de construction par l'apparition permanente de nouvelles techniques et produits avec de nouvelles réglementations, a créé une césure entre l'acte de concevoir et celui d'édifier. La structure des agences traditionnelles a ainsi subi cette évolution et les fonctions de direction de travaux, d'études techniques et de métrage vérification ont progressivement été externalisées au bénéfice d'acteurs techniques multiples et variés.

La réforme de l'enseignement de l'architecture en 2007 a connu la tentation d'officialiser cette césure en mutant l'école délivrant initialement une formation à un exercice vers le système universitaire délivrant un savoir fondamental. Les protestations énergiques de la profession et ses propositions ont partiellement été écoutées aboutissant à la création à moindre coût d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre. Cette formation post-diplôme universitaire entérine de facto l'absence de préparation à l'acte de bâtir.

La conjonction de la réforme et du contexte professionnel a contribué à fragiliser la profession et beaucoup de maîtres d'ouvrage privés restreignent les missions des architectes à l'élaboration de la demande de permis de construire en défaveur des missions de développement du projet et de la direc-

tion de l'exécution des travaux. Cette situation ne relève pas de l'inimitié des maîtres d'ouvrage envers les architectes mais plutôt de la disparition progressive dans les agences des compétences intrinsèques à la maîtrise d'œuvre, recentrées sur la conception esthétique et fonctionnelle. Cette dérive est nuisible à la profession car elle crée une confusion dans l'esprit du commanditaire pour qui l'architecte se réduit, malgré lui, en un aménageur d'espace, un scénographe urbain éloigné de la construction et de ses enjeux techniques et économiques.

En réalité, l'architecte est, et demeure, un bâtisseur expérimenté et sa formation doit nécessairement le préparer à assumer l'étendu des responsabilités attachées à l'exercice de la maîtrise d'œuvre, notion confondue avec la compétence architecturale. Cette formation requiert un long cycle d'apprentissage encadré par des confrères expérimentés.

La maîtrise du projet architectural et la qualité de sa réalisation sont une seule et même chose relevant d'une action itérative depuis la connaissance du programme jusqu'à la réception de l'ouvrage. Diriger des travaux de construction ne relève pas d'un simple acte technique mais perpétue le projet architectural jusqu'à son aboutissement, en y apportant l'ensemble des améliorations possibles.

La profession a besoin d'une formation à l'exercice de l'architecture riche, complète et à la hauteur des enjeux qu'annonce ce siècle nouveau. L'intérêt général a besoin d'acteurs du cadre de vie capables de comprendre ces enjeux, aptes à concevoir des réponses pertinentes et audacieuses et à en maîtriser la réalisation. Cette aptitude ne peut se résumer à un médiocre cycle post-diplôme mais doit accompagner les étudiants durant tout leur parcours pédagogique. De l'excellence de cette formation rayonnera celle d'une profession responsable et compétente.



Antoine Daudré-Vignier,
Vice-président d'honneur de l'Unsa



ESA, Paris, semestre 1 licence 1 – 2013



ESA, Paris, semestre 1 licence 1 – 2013

La nouvelle génération HMONP

“Ces jeunes ne connaissent rien à rien ; qu'est-ce qu'ils peuvent bien apprendre à l'école d'archi ?”

Combien de fois j'ai dû subir cette rengaine depuis mes débuts en 1992 ! Pourtant nous serions perdus sans cette jeunesse habituée à surfer sur une technologie en perpétuelle évolution et motivée par une conception responsable aux enjeux titanesques.

Mais alors qu'attendons-nous des jeunes diplômés ? Qu'ils soient une pâle copie de la génération précédente ? Qu'ils reproduisent nos erreurs ?

En tant que praticien, nous voulons des partenaires qui apportent à l'équipe des compétences que nous n'avons pas. Pas des disciples aveugles, mais des individus réfléchis qui posent la question du pourquoi comme un préalable au comment. Et sur ce point la nouvelle génération en impose.

De notre côté, nous avons tant à leur transmettre. Notre sérénité dans l'acte de créer. Une vision globale qui tient à distance l'inutile. Une capacité à préserver ce regard curieux. Et une rigueur professionnelle incontournable.

De leur côté, ils ou elles, vont nous enrichir par une nouvelle vision plus en phase avec le monde. Alors oui, ils dessinent peut-être autrement, et ils ont certainement une approche de la profession plus collective qui s'éloigne de la nôtre. Mais le monde évolue à une vitesse encore jamais connue, et c'est finalement à l'image de toute une génération, et cela sans corrélation avec la qualité de l'enseignement.

D'ailleurs, les approches très théoriques à l'école offrent aux jeunes, un temps d'évasion vers la découverte de l'architecte qu'ils sont. Car souvenons-nous, à l'époque, c'est ce même instant d'audace au sein de notre école qui nous a laissé éclore sans devenir un ersatz générationnel. Ce moment de liberté pédagogique est essentiel afin de faire progresser un ou une futur.e architecte vers son émancipation. C'est ainsi que chaque génération a besoin d'apprendre librement à l'école pour ensuite se confronter en toute sécurité, et grâce à nous, à la réalité d'un métier ô combien complexe.

Donc, si c'est bien aux ENSA de transmettre une culture, c'est bien à nous praticiens que revient la responsabilité de créer la rencontre avec une pratique ardue. Et c'est cette tension entre deux mondes qui fonde un architecte.

“ *C'est bien aux ENSA de transmettre une culture, c'est bien à nous praticiens que revient la responsabilité de créer la rencontre avec une pratique ardue. Et c'est cette tension entre deux mondes qui fonde un architecte.* ”

C'est notre charge d'architecte membre de l'Unsfa d'aider à faire fleurir ces graines de connaissances plantées par les écoles. En accueillant les jeunes stagiaires, les HMONP ou les doctorants, nous pouvons mieux nous mettre au service de cette nouvelle génération. Et cette collaboration permettrait aux ENSA de mieux considérer nos constats sur le terrain professionnel, pour faire évoluer en toute indépendance leur pédagogie.

Nous appelons donc les ENSA, qui ont besoin de nous, à savoir se saisir de cette main confraternelle que nous leur tendons, nous, l'Unsfa.

Enseignants, architectes, militants et passionnés, accompagnons tous ensemble la prochaine génération sur le chemin d'une profession plus forte et plus responsable.



Nicolas Letschert,
Architecte

© MISKA ANQUETIL



Le FIF-PL

Un bon investissement pour les architectes !

Tous les ans, les professionnels libéraux et leurs conjoints (collaborateurs ou associés), y compris les micro-entrepreneurs sous certaines conditions¹, sont redevables de la contribution à la formation professionnelle (CFP), payée à l'URSAFF puis reversée au FIF-PL après avoir transitée par France Compétence, organisme créé en 2018 pour gérer l'ensemble des fonds de formations.

La base de calcul est actuellement de 0,25 % du plafond annuelle de la Sécurité sociale (ou 0,34 % si le conjoint à le statut de conjoint collaborateur). En novembre 2022, le montant exigible sera donc de 103€ (ou 140€ avec conjoint collaborateur). Trop souvent, cette somme est payée sans vraiment savoir à quoi elle correspond, et surtout à quoi elle ouvre droit.

Car de fait, cette contribution nous ouvre des droits de prise en charge pour financer (sous conditions) les actions de formation continue que l'on veut engager pour améliorer ses compétences. Pour les architectes, l'organisme chargé de la gestion de ces fonds interprofessionnels est donc le FIF-PL, qui regroupe les professionnels libéraux dans quatre sections : cadre de vie, juridiques, techniques et santé.



Jean-Philippe Donzé,
Architecte d.p.l.g.

Chaque année, avec des représentants des professions du cadre de vie, dont des architectes, le FIF-PL décide de la politique de formation pour notre profession, et notamment des critères de prise en charge et des thématiques dites prioritaires, qui feront l'objet d'un remboursement bonifié.

“ *Le FIF-PL décide de la politique de formation pour notre profession, et notamment des critères de prise en charge et des thématiques dites prioritaires, qui feront l'objet d'un remboursement bonifié.* ”

La prise en charge de tout ou une partie des frais de formation peut se faire sur deux axes possibles :

- soit sur les fonds dédiés aux architectes, pour les formations cœur de métier et transversales,
- soit sur des fonds spécifiques, dans le cas par exemple de formations longues durée (100 heures minimum), ou pour la participation à des jurys d'examen ou de VAE. À noter que la prise en charge d'une formation sur les fonds spécifiques ne vient pas en déduction des droits ouverts pour chaque architecte sur les fonds dédiés, mais se cumule sur l'année.

Pour un architecte, la prise en charge sur les fonds dédiés à la profession, dont la demande doit se faire en ligne sur le site www.fifpl.fr est actuellement de 250 €/

jour, limitée à 750 €/an et par architecte ! On peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais qui connaît un meilleur retour sur investissement (728 % quand même !) pour une cotisation de 103 € ?

Et c'est encore mieux pour les formations longue durée (pour les thèmes entrant dans les critères de prise en charge), car le plafond dans ce cas est de 2 500 € par architecte !

Comment cela est-il possible ? Si tous les professionnels libéraux cotisent, tous (et loin s'en faut) ne se forment pas ! Et les cotisations de ces derniers viennent abonder les fonds pour ceux qui se forment, soit par obligation déontologique (c'est le cas de toutes les professions réglementées), soit parce qu'ils ont compris que l'amélioration continue de sa compétence est le meilleur moyen de pérenniser son activité. Et tant que ceux qui ne se forment pas seront plus nombreux que ceux qui se forment, on peut en conclure, avec un peu de cynisme certes, que le financement pour la formation est assuré.

Avec l'obligation de formation mise en place par l'Ordre (21 h/an dont 14 h de formation structurée, soit 2 jours), pour laquelle les premiers contrôles vont être lancés dans les prochains mois, et qui se renforceront dans les années à venir, il semble évident que passer à côté de la prise en charge par le FIF-PL d'actions de formations qu'un architecte voudrait engager pour remplir ses devoirs déontologiques, ou tout simplement par envie de développer ses compétences, soit une erreur particulièrement regrettable.

Pour résumé : formons-nous, nous avons tout (et tous) à y gagner !

1. S'ils ont une activité libérale.

Formation architecte en VAE

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle antérieure dans le domaine de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace aux côtés d'un architecte peut décrocher le statut d'architecte par le biais de la formation continue. Lionel Modde, Architecte DPLG, a suivi la formation à l'école d'architecture de Paris-la-Défense UP5, il témoigne de son expérience et de son parcours. Entretien avec Michel Jarleton.

Lionel, tu as obtenu ton diplôme d'architecte par la voie de la formation continue, comment s'est déroulé ton parcours ?

Après 18 années passées dans deux agences d'architecture en tant que dessinateur, puis projeteur et suivi de chantier, mon dernier employeur¹ m'a proposé de suivre une formation continue diplômante pour accéder au titre d'architecte d.p.l.g., (formation financée par le Fongecif et mon employeur). Après avoir été reçu au concours d'entrée, j'ai donc suivi cette formation à l'école d'architecture de Paris-la-Défense UP5 de 1994 à 1997 à raison d'une présence à l'école de 2 jours toutes les 2 semaines. J'ai obtenu mon diplôme en novembre 1997 et en 1998, Jean Claisse et moi, associés avec un autre confrère, Michel Verbrugge nous avons créé la s.a.r.l. C.M.V. Architecture.



Lionel Modde,
Architecte DPLG

Et la cohabitation, travail, formation, vie familiale et personnelle ?

Conjuguer cette formation avec la vie familiale et l'activité professionnelle ne fut pas aisé mais, avec des aménagements de travail favorables ainsi qu'une famille conciliante, j'ai pu suivre cette formation dans de bonnes conditions. Néanmoins les travaux personnels hors école ont été assez conséquents et chronophages avec des fins de semaines et des vacances plutôt orientées vers la recherche et la réflexion avec de nombreuses visites architecturales, musées et expositions, une formation élargie à la famille !

Où se situent les compléments nécessaires de formation par rapport aux acquis de l'expérience en agence (VAE) ?

Les acquis liés à mon expérience professionnelle (dessin manuel et informatique, rédaction des pièces écrites, consultation des entreprises, suivis de chantiers) ont été utilement complétés par un programme de formation alliant approche technique générale (les étudiants étant déjà plus ou moins formés aux techniques de construction) et démarches de conception du projet. Ces acquis, qu'ils soient conceptuels ou techniques, m'ont permis de sortir de mon rôle d'exécutant et d'élargir ma vision en y intégrant une réflexion sur l'aménagement de l'espace, qu'il soit intérieur ou extérieur. Mon expérience dans la représentation d'espaces bâtis m'a facilité la lecture/analyse d'un projet et la formation m'a donné les éléments de compréhension du processus de concept architectural.

Une fois architecte, as-tu identifié dans ton exercice professionnel des spécificités liées à ton parcours ? Est-il plus facile d'aborder la conception avec un bagage technique en matière de construction ?

Je pense que oui à condition de ne pas placer la technique avant la forme et la

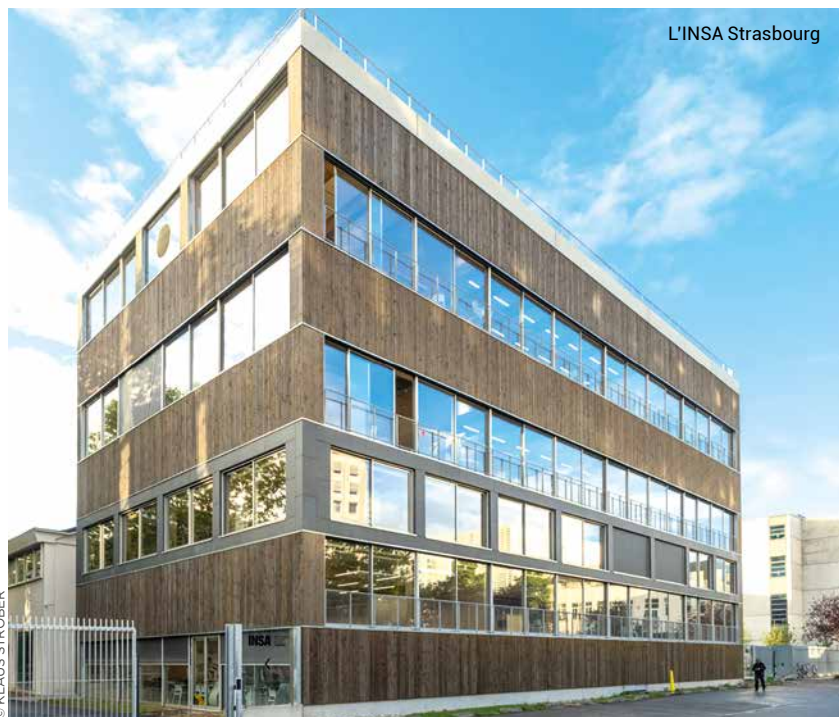
fonction. Cette formation offre aux étudiants les bases nécessaires pour assister un architecte en exercice mais pas pour gérer une agence, il faudra alors compléter le cursus par des formations sur la gestion du personnel, sur la gestion financière et sur les relations avec les maîtres d'ouvrage publics ou privés. Et bien sûr entretenir sa culture architecturale.

Revenir à l'école à 42 ans, c'est sortir de la case dans laquelle la vie professionnelle vous contraint si vous n'avez pas fait d'études supérieures. C'est envisager une nouvelle vie/voie dans le travail que vous aimez.

Les écoles ne forment pas assez d'architectes au regard du faible taux par habitant en Europe, penses-tu que la formule "formation continue" en plus des heures de travail en agence peut être développée et contribuer à compléter significativement le nombre des diplômés ?

Il faut développer, parallèlement à la formation initiale, un cursus de formation continue et proposer ainsi aux techniciens et collaborateurs des agences d'architectes une possibilité d'évolution de carrière. Cela permettra notamment aux architectes désirant arrêter leur activité de transmettre leur agence dans de bonnes conditions et d'augmenter le nombre d'architectes diplômés bien formés à la maîtrise d'œuvre et aptes à exercer immédiatement.

1. Jean Claisse architecte dplg auquel je suis très reconnaissant pour son accompagnement tout au long de notre association.



© KLAUS STROBER

Le double-cursus architecte-ingénieur à l'école d'architecture

INSA Strasbourg permet de répondre aux enjeux sociétaux en formant les étudiants à la double culture architecturale et ingénieriale, entre art et industrie. L'INSA Strasbourg est ainsi la seule école d'architecture en France à être sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le diplôme délivré est reconnu par le ministère de la Culture comme équivalent aux diplômes d'architecte délivrés dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA).

Double-cursus architecte-ingénieur au sein de l'école d'architecture INSA Strasbourg

Mis en œuvre depuis 2015, le double-cursus à l'INSA Strasbourg accroît la proximité entre architecte et ingénieur pour favoriser la compréhension, la collaboration et l'interdisciplinarité entre les deux domaines. Le recrutement à l'INSA Strasbourg est scientifique à bac + 1. Chaque promotion accueille 55 étudiants, dont 35 élèves architectes recrutés sur concours, et 20 élèves ingénieurs sélectionnés après une première année d'études d'ingénieur. Les spécialités de l'ingénierie concernées sont le génie thermique, énergétique et environnemental, le génie civil et la topographie. Le double cursus débute par trois années communes qui aboutissent à la délivrance d'un bachelors en architecture et ingénierie de niveau licence. Les étudiants partagent ainsi des apprentissages, des compétences, une culture et un vocabulaire, communs.

Ensuite, trois orientations sont possibles. Les architectes formés à l'ingénierie suivent deux années d'architecture pour obtenir le diplôme d'architecte de l'INSA Strasbourg, à bac+6. Les ingénieurs formés à l'architecture réalisent deux années d'études dans leur spécialité, pour obtenir le diplôme d'ingénieur de l'INSA Strasbourg, à bac +6 également. Enfin, les étudiants qui désirent se lancer dans le double cursus suivent trois années d'architecture et d'ingénierie pour obtenir les

deux diplômes d'architecte et d'ingénieur à bac +7. C'est une formation exigeante avec un nombre de places limité.

Un seul et même établissement est un formidable atout pour mutualiser les enseignants, les espaces et les ressources matérielles. Ainsi la plateforme Climatherm, le Fablab avec sa découpeuse laser et son imprimante 3D sont des espaces partagés, dédiés à la formation et à la recherche des architectes et des ingénieurs. Qui plus est, les enseignants en topographie, génie civil et génie thermique, énergétique et environnemental interviennent dans le cursus en même temps que les enseignants en architecture.

En 2022, l'INSA Strasbourg inaugure le nouveau bâtiment pour l'école d'architecture INSA Strasbourg, signé par COSA et RHB architectes, et qui offre aux étudiants de chaque promotion, six nouveaux ateliers de projet propices à des nouvelles pratiques pédagogiques en lien avec les enjeux de notre société. Ces espaces sont largement ouverts sur le contexte, flexibles pour croiser les approches, les thématiques et les réflexions entre architectes et ingénieurs. Ils sont le lieu de la formation et de l'apprentissage à la transdisciplinarité. Le bâtiment propose également une plateforme de formation et de recherche, lieu d'expérimentation dédié aux étudiants et aux jeunes architectes diplômés, entre incubateur et laboratoire d'expérimentation. Le bâtiment propose enfin un atelier de construction à l'échelle 1. À l'instar des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, il est un lieu de l'expérimentation de l'espace et de la matière construite. Il permet d'expérimenter une autre façon d'enseigner la construction par le "faire". Adossé à une chaire de la fondation INSA, il est le lieu de l'interdisciplinarité et de l'inter-culturalité en partage avec les autres spécialités de la construction.



Alexandre Grutter,
Architecte, directeur département Architecture -
INSA Strasbourg



Les enjeux du développement de l'alternance dans la formation d'architecte

L'intention de l'Unifa de prôner le développement de la formation par alternance vise deux objectifs : ouvrir la formation à des nouveaux publics et indirectement augmenter le nombre de diplômés, rééquilibrer l'offre de formation sur le territoire national en créant de nouveaux lieux de formation dédiés à l'alternance. Ce serait alors un moyen d'élargir l'offre de formation sans obligatoirement augmenter la contribution financière de l'État.



Benoît Cart,
Ingénieur d'études - Université de Lille



Marie-Hélène Toutin,
Chargée d'études Céreq - Université de Lille

Trois écoles d'architecture (L'École d'architecture de la ville et des territoires de Paris-Est en 2019, puis l'ENSA de Versailles et l'ENSA Paris-Val de Seine) ont déjà ouvert des formations par alternance en licence et/ou en master. La formation en entreprise s'ajoute en complémentarité de la formation classique et vise le même niveau d'excellence avec une connaissance approfondie de l'exercice du métier en agence d'architecture.

Nous souhaiterions poser les enjeux d'un déploiement accru de l'apprentissage dans la formation d'architecte à l'aune de nos travaux sur le développement de l'alternance notamment dans les formations du l'enseignement supérieur.

Les enjeux de l'alternance pour la formation

La mise en place d'un cursus de formation en alternance tend parfois à exacerber le risque de concurrence entre objectif d'acquisition de compétences générales versus de compétences spécifiques, techniques. On peut penser que cette tension pourrait se trouver renforcée dans le cas de la formation d'architecte qui voit souvent s'opposer, tant chez les enseignants que chez les étudiants, la vocation artistique et créative du métier aux savoir-faire techniques et opérationnels de construction.

L'instauration de la formation en alternance peut aussi complexifier la logistique et l'organisation du cursus de formation, qui voit



Calvani, François Schuiten

cohabiter et/ou s'interpénétrer deux parcours de formation, différents sur le rythme d'apprentissage pour les jeunes, ainsi que pour les phases d'enseignement pour les enseignants. Ces diversités dans les temps d'apprentissage, soit exclusivement en école, soit en alternance école/entreprise, sources de richesses dans les échanges entre promotions, peut cependant inquiéter les enseignants qui peuvent redouter une perte de contrôle des savoirs transmis. À tout le moins, cette transformation pédagogique implique d'une part d'accepter des modalités d'apprentissage différentes, et d'autre part de concevoir des cœurs d'apprentissage du métier différents, même s'ils peuvent être complémentaires.

Plus encore, la mise en place d'un cursus en alternance, structuré par une partie du temps hors de l'école en entreprise, peut être questionnée : prédomine en effet une logique d'organisation du cursus de formation très dense, qui laisse peu ou pas de place à d'autres temps que ceux dédiés à l'accumulation des savoirs estimés nécessaires. Le constat est celui d'une charge importante de travail pour les étudiants, tendue entre rendus, projets, rapports, rythme souvent encore matérialisé par les fameuses "charrettes" au sein même des écoles.

Les enjeux de l'alternance pour les écoles et établissements d'enseignement

L'enjeu financier pour les écoles d'architecture, qui peuvent rechercher de nouvelles ressources propres permises par le développement de l'alternance, est une question à ne pas occulter. En effet, le fait de capter de nouveaux modes de financement par le bénéfice des "coûts au contrat" de l'apprentissage, dans le cadre de la réforme du financement des centres

“ *La recherche de la diversité accrue du public accédant à la formation d'architecte ne saurait s'exonérer d'une information innovante et précoce en direction des collégiennes et collégiens, des lycéennes et lycéens, comme cela est le cas pour bien d'autres métiers.* ”

d'apprentissage mise en place par la loi de 2018 "Liberté de choisir son avenir professionnel", peut être une incitation voire une motivation, si ce n'est une contrainte première.

Autre question pour les écoles : l'alternance est-elle véritablement un mode de formation qui permet d'élargir la formation à de nouveaux publics, dans le cadre d'une volonté de démocratisation de la formation d'architecte ? Certains parcours de formation supérieure en alternance sont organisés par des écoles d'ingénieurs, par des établissements portant des BTS ou des BUT, dans une volonté affirmée d'en démocratiser l'accès. Mais c'est loin d'être une règle générale. Le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur ne remplit pas toujours ce rôle. Ainsi, dans les masters universitaires, les étudiants apprentis sont souvent "mieux dotés socialement" que les étudiants en formation classique. L'explication principale est que l'accès à l'apprentissage répond à une double sélection : la sélection pédagogique pour accéder au master, la sélection opérée par le recrutement dans l'entreprise d'accueil ; trouver une telle entreprise d'accueil demande souvent des ressources propres à l'individu liées au capital social, tel que l'importance du réseau des parents.

Les enjeux de la formation en alternance pour les jeunes

Cette question de la démocratisation de la formation d'architecte se pose du côté des jeunes, par le biais des politiques d'orientation. Le métier d'architecte peut-il véritablement faire partie du "champ des possibles" pour un jeune issu d'un milieu social défavorisé, compte tenu des modes d'accès à sa formation, et plus généralement de l'image du métier ? Force est donc de constater que la recherche de la diversité accrue du public accédant à la formation d'architecte ne saurait s'exonérer d'une information innovante et précoce en direction des collégiennes et collégiens, des lycéennes et lycéens, comme cela est le cas pour bien d'autres métiers. Une politique volontariste initiée par la branche professionnelle de la construction et l'Ordre des Architectes pourrait être un axe majeur de travail, pour présenter la réalité et la diversité de l'exercice du métier et des cibles d'emplois possibles.

Certes, le développement des parcours en alternance peut peut-être augmenter le nombre de jeunes entamant une formation d'architecture et contribuer à diversifier le profil des formés. Il reste que cette nouvelle configuration peut modifier les conditions d'insertion des jeunes à l'issue de la formation (quelle que soit la filière suivie), en termes de temps d'accès à l'emploi, de qualité de l'emploi occupé, si l'équilibre entre offre et demande d'emplois ne pouvait pas être atteint. En effet on constate de manière générale, qu'avoir suivi un parcours de formation en alternance augmente particulièrement les chances d'accès à l'emploi pour les sortants de formations professionnelles de l'enseignement secondaire, alors que pour les diplômés des formations du supérieur, l'avantage net se traduit surtout par un bénéfice en termes de rémunération. Qu'en sera-t-il de l'effet net dans le cas des formations à l'architecture ?

Les enjeux de la formation en alternance pour les entreprises

Le développement de la formation en alternance est contraint avant tout par l'offre de contrats d'apprentissage et éventuellement de contrats de professionnalisation, émanant des entreprises. Toute la question est donc de savoir combien d'entreprises seraient partantes pour faire ce choix du recrutement d'alternants et quelles entreprises seraient réellement susceptibles de devenir entreprise formatrice ?

Le contexte actuel d'une aide financière importante pour toutes les entreprises, qui embauchent des alternants et surtout des apprentis, peut favoriser des stratégies de recrutement d'apprentis qui correspondent surtout à des effets d'aubaine, visant un apport de main d'œuvre peu chère, mais sans véritable investissement de la part des entreprises sur le volet formation et développement des compétences pour les jeunes. La modification des règles d'attribution des aides financières pourrait entraîner des cycles de "stop and go" dans le recours à l'alternance, perturbateurs tant pour les jeunes que pour les écoles. Au-delà, c'est aussi éventuellement la question d'une forme de concurrence de l'alternance vis-à-vis des emplois offerts par les cabinets et entreprises en vacation, en job étudiant, en job d'été, qui est peut être posée.

Mais, comme dans toutes les entreprises ayant recours à l'alternance, quelle sera la place de l'apprenti ? Ces entreprises ont-elles véritablement les moyens de jouer le rôle de formation en situation de travail (identifier un tuteur, confier à l'apprenti de véritables activités formatrices) ? De ce point de vue, la taille de l'entreprise reste un élément qui crée de la diversité dans les bénéfices, comme dans les contraintes de la gestion de l'alternance. De multiples facteurs séparent ainsi l'alternance offerte dans une très petite entreprise, où le dirigeant-gérant est aussi le maître d'apprentissage, qui gère en solitaire tout ou presque, et le cabinet ou bureau d'étude de portée nationale, qui peut désigner une équipe d'encadrants à l'alternant.

On peut accepter l'impossibilité de garantir un tronc commun de connaissances acquises en entreprise, parce que les missions et les tâches confiées à l'apprenti sont différentes, dans ces configurations organisationnelles par nature diverses. Cependant, pour toutes les entreprises, la question est posée de la capacité de désigner un professionnel, qui dispose des compétences et des conditions lui permettant de remplir sa mission de maître d'apprentissage (ou tuteur), centrée sur le transfert de connaissances et de compétences, sur l'accompagnement du jeune, le tout en symbiose avec la progression des acquis en école. Comme le montrent de nombreux auteurs (Patrick Mayen, Patrick Kunegel, pour ne citer qu'eux), être un formateur ne s'improvise pas même pour un professionnel averti. Cela passe éventuellement par l'accès à une formation pour le salarié, qui officiera comme encadrant ; cela passe aussi par une intégration de la part du collectif de travail, et plus largement par l'entreprise, des obligations que la fonction d'entreprise formatrice requière : donner le temps de l'apprentissage, donner le droit à l'erreur, accepter un "déficit" de productivité, à l'apprenti comme à l'encadrant. L'alternance peut favoriser un pré recrutement sécurisé tant pour le jeune que pour l'entreprise, une fidélisation des collaborateurs. Mais ces "retours sur investissement" de moyen et long terme passent souvent par des coûts directs et indirects de court terme, que l'entreprise doit prendre en compte pour pouvoir remplir sa mission d'entreprise formatrice.

Pour conclure, nous souhaiterions souligner que le monde de l'architecture, ses acteurs et institutions en présence, ses écoles, entreprises et branches professionnelles, a un avantage certain, parce que l'alternance y est encore peu développée dans la formation d'architecte. À l'examen de ce qui se passe pour les formations en alternance dans le reste du système éducatif et pour les différents acteurs impliqués dans la mobilisation de l'apprentissage dans l'ensemble de l'économie, il serait opportun de faire le constat des écueils à éviter d'une part, mais aussi de recenser les bonnes pratiques d'autre part, pour une mise en place sécurisée et optimale de parcours de formation en alternance.



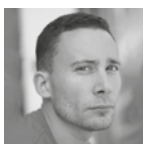


La formation, un enjeu stratégique

Axe Architecture est une agence créée en 1989 à Lyon, qui oscille entre 8 et 12 personnes, présente sur de nombreux secteurs de l'acte de construire collaborant avec de multiples maîtres d'ouvrages et constructeurs publics et privés.

Si l'agence s'est diversifiée en intervenant sur des programmes d'équipements médico-sociaux, de services ou d'établissements scolaires, la majeure partie de son activité est tournée vers la conception et la réalisation de logements aussi bien en construction qu'en réhabilitation.

L'agence s'est progressivement développée autour de la volonté d'un travail en équipe, mettant à profit les compétences et les profils complémentaires des associés et des collaborateurs au service de la qualité du projet, des méthodes d'échange de données et de production.



Julien Cubizolle,
Architecte, co-gérant d'Axe
Architecture

La stratégie de notre société concernant les formations a toujours été que chaque collaborateur ou associé progresse continuellement dans son savoir et son expérience au sein de l'agence. Cela implique d'une part une transmission transversale quotidienne du savoir entre chaque membre de notre équipe, et d'autre part la réalisation périodique de formations.

Ces formations doivent pouvoir répondre aux enjeux stratégiques de l'entreprise ou combler des manques dans ses compétences.

La formation pour anticiper l'avenir de l'agence

En tant que gérant d'une société, nous nous devons de connaître les compétences incontournables dont notre entreprise a besoin mais aussi anticiper celles de l'avenir, celles qui deviendront indispensables ou celles qui seront obsolètes. Ainsi, la formation doit permettre le développement de ces compétences clés et de l'expertise dont l'entreprise a besoin à court, moyen et long terme. Un travailleur formé régulièrement est plus qualifié, performant et heureux.

Au cours de ces dernières années, nos collaborateurs et associés ont pu faire les formations suivantes : la maîtrise des coûts en projet et chantier, la formation QEB, la rénovation des bâtiments à caractère patrimonial, des formations et

perfectionnements spécifiques à un ou des logiciels, ou encore sur les gestes de premiers secours. Les prochaines formations planifiées pour les mois à venir sont la gestion technique et administrative des chantiers, matériaux éco-sourcés, construire en bois et la formation rénovation des bâtiments à caractère patrimonial.

Pour chaque formation programmée, nous devons pouvoir clairement identifier la nature et l'objectif qu'elle permet d'atteindre. En effet, les buts peuvent être multiples et nous essayons de les cerner au mieux via la fiche descriptive de la formation ou des retours que nous aurions pu avoir sur celle-ci.

Le choix d'une formation plutôt qu'une autre, au-delà de la volonté de la personne à la faire, est un enjeu potentiel de développement pour la société. Ce choix peut aussi traduire l'intention et la détermination de la personne à progresser. Les formations permettent de diversifier les activités des salariés, de rompre avec une certaine monotonie de production et de rythme de travail. Nos collaborateurs et collaboratrices apprécient le fait de pouvoir faire évoluer leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences et qualifications qui pourront être utiles dans leur carrière future, parfois être aussi un accélérateur dans leur évolution.

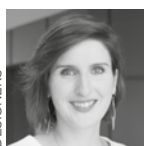
Développer la culture apprenante

Pour une architecture partagée et engagée

L'adoption d'une culture apprenante est un enjeu de survie dans les métiers de l'architecture. Les grandes transitions écologique et numérique réinterrogent nos acquis, nos compétences, et le rythme de nos apprentissages. Elles nous obligent à repenser nos priorités et supports de formation. Chez AIA Life Designers, ces évolutions ont inspiré la création d'un label de formation et e-learning maison, "l'Académie AIA".

Se doter de compétences pour assurer la transition environnementale

La responsabilité des architectes est immense face à l'urgence climatique et la protection du vivant. La sincérité de l'engagement d'une agence ne se mesure pas qu'à son intention architecturale, mais aussi dans l'effort de formation qu'elle réalise pour doter ses collaborateurs de compétences éclairées.



Aurélie Deveille,
Directrice des Ressources Humaines, AIA Life Designers

Avec une équipe de spécialistes environnement mobilisée, et les travaux de recherche de notre Fondation, nos équipes sont sensibilisées à l'urbanisme favorable à la santé, la performance énergétique de l'enveloppe, les matériaux bio-sourcés... Le télétravail généralisé en 2020 nous a forcés à être plus créatifs dans nos formats, et les classes virtuelles organisées sur ces thèmes ont permis de toucher un large public. C'est ce qui a inspiré la création de notre plateforme de e-learning en 2022.

Au programme, une formation RE2020, conçue en 6 épisodes et intégralement produite en interne sous notre label "Académie AIA". Avec une validation progressive des compétences, chacun apprend à son rythme grâce à ce format asynchrone.

L'automatisation des métiers de l'architecture

D'après une récente étude de Dell, 85 % des métiers de 2030 n'existeraient pas encore. Les architectes, qui ont vu naître et exploser les métiers du BIM en l'espace de 10 ans, voient les méthodes de conception évoluer au rythme des innovations numériques. L'architecte est de plus en plus assisté par l'automatisation d'une partie du travail de conception et de modélisation. Les compétences de programmation et de traitement de la donnée sont, après la phase de transition, en phase d'appropriation.

L'utilisation de Rhino permet de gagner un temps considérable en phase concours et nous avons décidé d'initier

la formation d'un groupe d'architectes sans recourir à de la formation en salle traditionnelle. Beaucoup de ressources sont déjà disponibles en ligne et sont une mine d'information pour débiter l'autoformation, avant de pratiquer et d'approfondir dans d'autres formats.

Vers une culture apprenante

Si l'on superpose ces transitions, le rythme d'évolution de nos compétences est vertigineux. Et si la première des compétences d'aujourd'hui, c'était d'apprendre à apprendre ?

Nous sommes convaincus que toutes les compétences peuvent s'acquérir et croître en travaillant et en ayant un rapport décomplexé à l'échec. Pour l'entreprise, affirmer cet état d'esprit croissant c'est envoyer le message à nos collaborateurs que nous allons les accompagner dans leur progression.

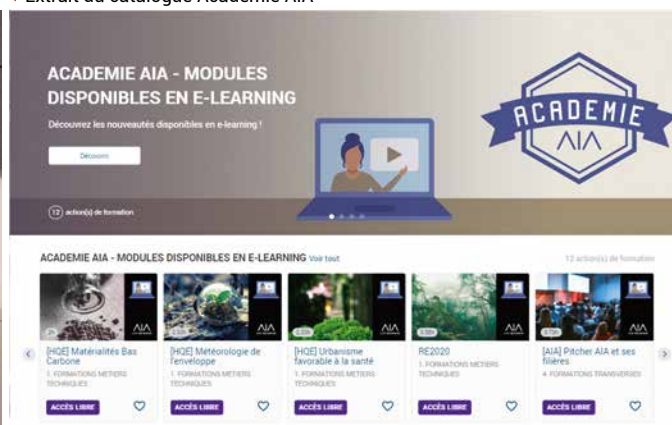
Il n'existe pas de format meilleur qu'un autre dans l'absolu : e-learning ou classe virtuelle, formation en salle, parcours hybrides... L'Académie AIA, avant d'être un catalogue de formations "maison" est un acte important dans la création d'une communauté apprenante, qui dépasse la communauté du projet. Cette capacité à transmettre et à décloisonner les savoirs, pour le bien commun, est un nouveau sens donné à notre ADN d'agence pluridisciplinaire : Pour une architecture partagée et engagée.

Pour suivre les travaux de la Fondation AIA, rendez-vous sur aiafondation.fr

▼ Enregistrement d'un module e-learning RE2020



▼ Extrait du catalogue Académie AIA





**UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS-SOCIÉTAIRES,
ÇA CHANGE TOUT**

.....
Le Crédit Mutuel est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui privilégie l'intérêt de ses clients-sociétaires. Elle place depuis toujours la relation client au cœur de sa stratégie de développement pour rendre la banque toujours plus proche et rester à l'écoute de ses clients.
.....

Crédit  Mutuel

www.creditmutuel.com

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,1 millions de clients-sociétaires.

La formation des salariés dans les entreprises d'architecture

Dans notre activité depuis toujours se former est une nécessité, un investissement pour continuer à “rester à jour”, élargir notre champ, rester créatif et ce tant pour les employeurs que pour les salariés. La loi “Choisir son avenir professionnel” de 2018 a révolutionné la formation continue et a impacté l'alternance en entreprise.

Toute entreprise française, qui a des salariés, cotise au titre de la formation et est affiliée à un OPCO (Opérateur de Compétences) et a l'obligation de former ses collaborateurs. Pour un architecte sans salarié, son organisme est le FIF-PL. Ce cas ne sera pas abordé dans cet article cependant, il cotise également pour l'apprentissage et possède un CPF.

Cotisations

Les cotisations “formation” d'avant 2018 sont devenues une taxe. Dès qu'une entreprise d'architecture emploie un collaborateur, elle cotise à l'OPCO EP. Cet OPCO a été choisi par la Branche pour gérer la formation des entreprises d'architecture (code APE 7111Z) et appliquant la Convention Collective Nationale des entreprises d'architecture (IDCC 2332).

Toute entreprise, quelle que soit son activité, **cotise obligatoirement** sur le salaire brut, pour la formation de ses employés et pour l'apprentissage à un **taux légal** variable selon son effectif appelé CUFPA (Contribution Unique à la Formation Professionnelle et l'Alternance) :

CUFPA	- de 11 salariés	11 salariés et +
Formation professionnelle	0,55 %	1 %
Apprentissage	0,68 %	0,68 %
LÉGAL	1,23 %	1,68 %

À cela s'ajoute pour les **sociétés d'architecture, les taux conventionnels** assis sur le salaire brut :

Années	- de 11 salariés	11 salariés et +
2021	0,05 %	0,55 %
2022	0,28 %	0,53 %
2023	0,48 %	0,48 %

Les contributions légales, sont, depuis cette année, prélevées par les URSSAF devenant ainsi mensuelles ou trimestrielles. Les contributions conventionnelles restent appelées par l'OPCO EP annuellement. Sur les sommes récoltées par les Urssaf, la Branche n'a quasiment pas de pouvoir, leur redistribution étant régies par France Compétences. Par contre, pour les sommes récoltées par l'OPCO EP au titre du conventionnel, seule la Branche, paritairement, oriente les prises en charge dans le respect de la législation.

L'entretien de professionnalisation

Celui-ci est obligatoire tous les 2 ans et lors du retour du salarié de certains congés (maternité, éducation parentale, sabbatique...). Il sert à faire le point sur les perspectives d'évolution professionnelle et les formations qui peuvent y contribuer. Cet entretien doit aborder :

- la VAE (Validation des acquis de l'expérience professionnelle),
- l'activation du compte personnel de formation (CPF),
- les possibilités de l'employeur d'ajouter de l'argent sur le CPF du salarié,
- le CEP (Conseil en évolution professionnelle).

Tous les 6 ans, un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du

salarié doit avoir lieu. Cet entretien de bilan doit permettre de vérifier que le salarié a :

- suivi au moins une action de formation,
- acquis des éléments de certification par la formation ou par la VAE,
- bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, il n'existe qu'une obligation d'adaptation du salarié à son poste de travail et de maintien de son employabilité ; mais attention en cas de contentieux cette absence d'entretiens pourra donner lieu à dommages et intérêts.

Pour les entreprises de 50 salariés et plus, l'employeur doit abonder le CPF de chaque salarié en défaut de 3 000€.

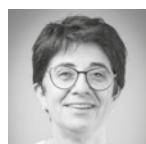
Le CPF (compte personnel formation) ou CPA (compte personnel d'activité)

Les sommes cumulées sur les CPF (salariés) ou CPA (indépendants) sont gérées par la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations). C'est cet organisme qui redistribue les contributions.

Ces comptes appartiennent à l'individu salarié ou indépendant. Il peut les utiliser uniquement pour suivre des formations inscrites au RNCP (Registre National de la certification Professionnelles) ou au Registre Spécifique, permis de conduire, création ou reprise d'entreprise, VAE, bilan de compétences

En qualité d'employeur vous devez, lors des entretiens professionnels bisannuels, informer les salariés sur le CPF. Si une personne souhaite utiliser ses droits à CPF, il lui est conseillé de prendre contact avec un Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP). Pour prendre rendez-vous, il lui suffit d'aller sur le site <https://www.infocef.fr/>. Un employeur ne peut sanctionner un salarié qui refuse d'utiliser son CPF pour suivre une formation.

Le salarié n'est pas obligé d'informer son employeur de la mobilisation de son CPF si la formation a lieu en dehors du temps de travail. Dans ce cas, il fait seul la demande sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>, il y a prise



Nathalie Briard,
Chargée des affaires
sociales Unsa



en charge des frais pédagogiques à due concurrence des droits monétisés.

Cependant, s'il veut utiliser son CPF sur le temps de travail, le collaborateur doit en formuler la demande par écrit au moins 60 jours avant le début de la formation à l'employeur (120 jours si la formation dure 6 mois ou +). Si celui-ci ne répond pas à cette demande dans les **30 jours calendaires**, alors l'absence de réponse vaut acceptation de la demande du salarié. Si l'employeur accepte le salarié est alors rémunéré par l'employeur "normalement" et les frais pédagogiques sont pris en charge par la CDC.

Si les droits acquis ne couvrent pas le coût de la formation, alors des abondements peuvent venir compléter l'existant. Depuis novembre 2019, le titulaire du compte pourra compléter lui-même son financement. Par ailleurs, des abondements supplémentaires **peuvent être financés** :

- soit sur décision de l'employeur, soit dans le cadre d'un accord collectif ce qui est le cas pour notre Branche,
- soit dans le cadre des abondements supplémentaires pour les salariés (articles L. 6323-13 et L. 6323-14 du Code du travail).

Les droits à CPF accompagnent toujours le bénéficiaire même s'il change "d'état" indépendant, salarié, demandeur d'emploi, ... jusqu'au départ à la retraite.

L'alternance = contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Il faut savoir que vous pouvez bénéficier au titre de l'application de la CCNA et que ce soit au titre de l'un de ces 2 contrats :

- d'une prise en charge à hauteur de 15€ de l'heure durant 40 heures de la **formation de l'encadrant (tuteur ou maître d'apprentissage)**,
- de plus, si l'encadrant est formé, une aide de 230€ HT par mois durant 6 mois sur présentation de justificatif.

Contrat d'apprentissage

Les niveaux de prise en charge sont définis annuellement par la Branche sous le joug de la DGEFP via France compétences. Pour connaître le niveau de prise en charge, il vous faut aller sur le site de France compétences.

Les entreprises de moins de 250 salariés signant de tels contrats, peuvent bénéficier d'une aide de 5 000€ (salariés de moins de 18 ans) ou de 8 000€ (salariés majeurs) pour la première année d'alternance sous une double condition : avoir signé le contrat avant le 31 décembre 2022 **ET** que le diplôme visé soit supérieur ou égal à un bac +5.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés à cette double condition s'ajoute l'obligation de remplir un certificat d'engagement **ET** l'engagement d'embaucher un seuil minimum de salariés en contrat d'insertion. Par ailleurs, il est à noter que l'OPCO EP prend en charge, sur présentation d'un justificatif fourni par le CFA (Centre de formation des Apprentis) à hauteur de 500€ les frais de 1er équipement.

Contrat de Professionnalisation

Le nouvel accord formation à modifier les règles concernant ce dispositif. Les nouveaux points importants sont :

- tous les contrats de pro sont prioritaires,
- les bacs généraux sont pris en compte au même titre que les bacs professionnels,
- la rémunération de l'alternant ne peut être inférieure au pourcentage du salaire minimum attaché aux coefficients suivants :
 - 200 pour les personnes visant un Bac (diplôme Niveau 4 anciennement niveau IV)
 - 240 pour les personnes visant un Bac + 2 (diplôme Niveau 5 anciennement niveau III)
 - 260 pour les personnes visant un Bac + 3 (diplôme Niveau 5 anciennement niveau II)
 - 320 pour les personnes visant un Bac +5 (diplôme Niveau 7 anciennement niveau I)

La PRO-A (anciennement période de professionnalisation)

Ce dispositif est accessible uniquement aux salariés en CDI en reconversion professionnelle et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification équivalant à une certification professionnelle enregistrée

	Agé de - 21 ans	Agé de 21 à 25 ans	Agé de 26 ans et +
Non-titulaire d'une qualification au moins égale à celle d'un bac professionnel ou d'un diplôme à finalité professionnelle de même niveau de la branche ou titulaire d'une qualification au moins égale à celle d'un bac pro ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau d'une autre branche.	55 %	70 %	85 %
Titulaire d'une qualification au moins égale à celle d'un bac professionnel ou d'un diplôme à finalité professionnelle de même niveau de la branche	65 %	80 %	85 %

au RNCP et correspondant au grade de la licence (Bac +3).

Au vu du niveau moyen de diplômes des collaborateurs des agences d'architecture, la branche n'a pas encore étudié la PRO-A, mais cela peut être mobilisé pour la mise en place d'un parcours relatif au socle de connaissances et de compétences.

Le projet de transition professionnelle (PTP ou transition pro) ex CIF

Il permet au salarié de s'absenter de son poste pour suivre une formation destinée à lui permettre de changer de métier ou de profession. Le salarié doit avoir une ancienneté d'un an dans sa dernière entreprise et justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans consécutifs ou non. Si le projet du salarié, qui a fait sa demande auprès de sa Commission Professionnelle Interrégionale, est accepté il doit en informer son employeur de 60 à 120 jours avant le début de la formation. Si les conditions d'ancienneté sont remplies, celui-ci peut difficilement refuser (Il existe des cas selon l'effectif de l'entreprise).

▼ Bon à savoir : nouvelle nomenclature des niveaux de formation

FORMATION ET NIVEAU DE DIPLÔME CORRESPONDANT	
Titre du diplôme	Niveau de diplôme
CAP, BEP	3 (anciennement V)
Baccalauréat	4 (anciennement IV)
DEUG, BTS, DUT, DEUST	5 (anciennement III)
Licence, licence professionnelle, BUT	6 (anciennement II)
Maîtrise, master 1	6 (anciennement II)
Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	7 (anciennement I)
Doctorat, habilitation à diriger des recherches	8 (anciennement I)

Le niveau 1 correspond aux personnes maîtrisant les savoirs de base.
Le niveau 2 à celles pouvant effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courant dans un contexte structuré.

DEUX LIENS INTÉRESSANTS :

Pour les salariés : <https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/criteres/criteres-opcoep-entp-architecture.pdf>

Pour les libéraux : <https://www.ffipl.fr>

Des formations qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable

Les enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux et sociétaux contemporains au cœur de nos préoccupations actuelles sont portés également par les organismes de formation, qui sont par essence au centre de l'accompagnement et, des évolutions des métiers. Pour cause, la formation y contribue, pas seulement en leur permettant de renouveler leurs compétences, mais aussi parce qu'elle leur permet de réinterroger leurs pratiques et de trouver de nouvelles alternatives et des solutions innovantes basées sur les nouveaux usages des bâtis neufs comme ceux en réhabilitation.

Pour soutenir l'effort d'adaptation des architectes aux nouvelles compétences à acquérir, aux réglementations qui évoluent, le

GEPA propose plusieurs formations et/ou cycles de formation sur ces thématiques.

Concevoir des bâtiments Bas Carbone dans le respect de la RE2020 (2j) animé par Jonathan Louis, expert en bâtiment durable. Une session les 20 et 21 octobre à Paris et une session les 19 et 20 décembre à Lyon.

RE2020 : Risques et solutions (2j), animé par Jacques Allier, architecte, consultant en performance énergétique. 2 sessions à Paris les 11 et 12 octobre, et les 21 et 22 novembre. Une session à Lyon les 27 et 28 octobre 2022.

Conception durable et enjeux 2050 (1j) animé par Bernard SESOLIS - ingénieur-conseil, spécialiste des bâtiments bioclimatiques et énergétiquement performants. 2 Sessions en distanciel, le 3 octobre et le 19 décembre 2022.

FEEBât DynaMOE 1, animé par Nathalie Barnoin et Françoise Chaudrillier, spécialistes de la rénovation énergétique (5j). 1 session à Paris du 20 octobre au

15 décembre et 1 session à Lyon du 28 octobre au 14 décembre 2022.

Matériaux éco-sourcés : Construire en bois, animé par Estelle Biliote, experte en systèmes de façade avec le bois. 1 session à Paris les 22 et 23 novembre, 1 session à Lyon, les 11 et 12 octobre et 1 session à distance les 14 et 15 décembre 2022.

Matériaux éco-sourcés : Terre portant sur différentes techniques de construction en terre crue, leurs potentiels et limites. 2 sessions à distance les 14 et 15 novembre 2022 et les 1er et 2 décembre 2022.

Rénovation des bâtiments à caractère patrimonial animé par Gaël Robin, expert en valorisation du patrimoine, architectural, urbain et paysager et par Bernard Sésolis, ingénieur-conseil, spécialiste des bâtiments bioclimatiques et énergétiquement performants (4j). 2 sessions à Paris, les 6, 7, 27 et 28 octobre, et les 8, 9, 24 et 25 novembre. 1 Session à Lyon, les 8, 9, 15 et 16 décembre 2022.



Lisa Paul-Carrière,
Directrice du Gépa



Les ambitions internationales d'une formation qualitative pour les architectes

pour une reconnaissance commune et une meilleure mobilité professionnelle

© PHILIPPE KLEIN



Les organisations professionnelles d'architectes, que ce soit au niveau mondial pour l'Union Internationale des Architectes (UIA), ou au niveau européen pour le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) sont investies depuis de nombreuses années pour la promotion d'une formation qualitative et reconnue pour les architectes en se faisant

les porteurs de différentes ambitions :

- L'identification des filières de formation existantes et leur évaluation,
- La participation à la définition de critères de contenus et de moyens pour les formations proposées dans les écoles d'architecture,
- La participation à la définition de niveaux de compétences minimums rattachés à la délivrance des diplômes pour faciliter leur reconnaissance internationale, pour permettre aux diplômés de mieux répondre à des attentes qualitatives croissantes et pour apporter les garanties aux employeurs des diplômés en architecture et aux clients des architectes praticiens,
- Faciliter la mobilité professionnelle des architectes à travers le monde et pour le CAE la rendre automatique pour les architectes exerçant au sein de l'Union européenne.



Philippe Klein,
Délégué de l'Unsfa pour l'International
Président d'honneur de l'Unsfa

L'UIA s'est penchée sur le sujet dès sa création en 1947 en mettant en place une commission dédiée. La première difficulté rencontrée a été de comptabiliser les différentes filières de formations dans les différents pays et les écoles les dispensant. Or, sous le vocable commun servant à définir la profession d'architecte dans les différents pays du monde, l'UIA s'est retrouvée face à une diversité de contenus et de durée de formation et de fait de compétences mais aussi de pratiques professionnelles. Les diplômes de techniciens supérieurs obtenus en trois ans de formation supérieure côtoyaient sans distinction ceux de niveau universitaire de troisième cycle. Les formations de type Beaux-Arts, saupoudrées plus ou moins généreusement de sciences humaines, cohabitaient avec des formations techniques assimilant les architectes dans leurs compétences, fonctions à parfois titres à des ingénieurs. Le titre d'architecte découlant, selon les pays, lui-même de situations variées : la seule détention d'un diplôme, l'exercice d'une pratique professionnelle, ou en plus l'inscription à une chambre d'enregistrement en particulier dans les pays où la profession est réglementée. Dans ces conditions, on peut comprendre que la profession ait pu avoir quelques difficultés à s'identifier et à se compter !

L'UIA a toujours défendu la nécessité d'une formation initiale de niveau universitaire

d'un minimum de 5 ans suivi d'un minimum de 3 ans de pratique professionnelle avant de pouvoir exercer en nom propre. L'UIA s'est aussi attelée à encourager la mise en place dans les écoles délivrant un diplôme d'architecte de contenus et de moyens minimums en adéquation avec une formation de qualité. Cette définition va jusqu'à l'existence d'outils pédagogiques et de locaux adaptés aux besoins spécifiques d'étudiants en architecture. Cela a conduit la Commission Formation de l'UIA en collaboration avec l'UNESCO à mettre en place le Système de Validation UNESCO-UIA avec différents objectifs : "Faire avancer la qualité et l'accès à une formation de très haut niveau au niveau mondial, afin de contribuer à une architecture de très haute qualité pour le bien public, et développer la portabilité de la formation de l'architecte au-delà des frontières". L'UIA précise que "la Commission agit en tant que groupe de réflexion sur les sujets liés à la Formation de l'architecte, en y apportant ses réflexions et en proposant des directives, des documents, des propositions et des avis liés à la formation. Le Système de Validation UNESCO-UIA vise à établir une norme internationale d'excellence dans l'enseignement de l'architecture, garantissant le prestige et l'intégrité des écoles validées. La Charte UNESCO-UIA de la formation de l'architecte élaborée en 1996, expose une série de directives visant à assurer que les jeunes architectes seront aptes à faire face aux défis professionnels, sociaux et culturels du monde moderne. Le Système de Validation UNESCO-UIA se base sur la Charte".

Ce système de validation, découlant d'une démarche volontaire des écoles, est exigeant et représente une évaluation internationale de la qualité de l'enseignement architectural. En France, l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier a été la première école à obtenir sa validation en 2017. La validation UNESCO-UIA, gérée actuellement par le RIBA (Royal Institute of British Architects) est une reconnaissance pour les écoles et leurs étudiants et les rattache à un réseau mondial de formations reconnues.

L'Union européenne s'est donné l'ambition encore plus forte de permettre une libre circulation des services, des professionnels reconnus mais aussi des étudiants au sein de l'Union. Cela a conduit aux Accords de Bologne de 1999 et à une définition commune des cycles universitaires sous le vocable "LMD" (Licence Master Doctorat) destiné à permettre une reconnaissance mutuelle des diplômes délivrés au sein de l'Union et à faciliter les études transfrontalières, puis la mobilité professionnelle, se fondant sur un processus de rapprochement des systèmes d'études supérieures européens. Là encore pour



© PHILIPPE KLEIN

“ Si l'Union européenne a mis en place un cadre commun en matière de durée de formation et de reconnaissance des diplômes d'architectes, les différences de contenus de formation restent importantes d'un pays à l'autre. ”

les formations d'architectes nous parlons d'une grande diversité des durées (3 à 6 ans) et de contenus des études. Même si dans de nombreux pays des convergences vers des formations transversales et holistiques avaient été amorcées dès les années 1980. On peut d'ailleurs constater que si l'Union européenne a mis en place un cadre commun en matière de durée de formation et de reconnaissance des diplômes d'architectes, les différences de contenus de formation restent importantes d'un pays à l'autre, notamment entre les pays du nord de l'Europe de tradition plus techniques et les pays du Sud de l'Europe de tradition plus artistique, entre les écoles avec la coexistence dans un même pays de plusieurs systèmes de formation, sans parler des choix optionnels proposés aux étudiants et de la spécificité de certains enseignements. Comme dans d'autres disciplines, les processus de Bologne ont conduit à une reconnaissance mutuelle des diplômes et des niveaux de compétences et d'adaptabilité supposée à une fonction professionnelle, mais non à une uniformisation des enseignements ni à faire sortir les diplômés en architecture européen d'un moule unique. Nous pouvons nous en réjouir.

Cela s'est accompagné de la mise en place par l'Union européenne d'un système de contrôle périodique des écoles d'architecture, avec, en cas d'insuffisance de moyens ou dans le contenu des formations, la possibilité de suspension de la reconnaissance des diplômes délivrés par l'École en cause. C'est arrivé pour quelques mois fin 2009 pour les diplômés français.

Le groupe de travail "Accès à la profession du Conseil des architectes d'Europe" est en veille permanente sur l'évolution des directives européennes sur les qualifications professionnelles dont l'objectif est de régir la manière dont les États membres reconnaissent les qualifications et les compétences des professionnels des autres États membres, et ainsi faciliter et encourager la mobilité professionnelle. La DQP définit la norme minimale pour la formation en architecture et la reconnaissance au sein de l'UE. La norme de la Directive a été reconnue comme le plus petit dénominateur commun depuis la Directive Architectes de 1985. La politique du CAE est de promouvoir la norme établie à l'échelle internationale (5 années d'études et 2 années de pratique professionnelle) comme la norme minimum pour accéder à la profession en Europe. Pour le groupe de travail, il est essentiel de reconnaître comment les différentes approches de la réglementation de la profession d'architecte atteignent cet objectif ou le dépassent. Le groupe de travail examine et évalue les mécanismes en place au niveau des États membres pour l'accréditation des formations.

Par ailleurs le CAE encourage un engagement fort des architectes dans la formation continue. "Les développements rapides dans le secteur de la construction, y compris les développements technologiques, sociaux et réglementaires, nécessitent que l'architecte s'engage activement et positivement dans sa professionnelle continue."

En cas de cyber attaque,
vous ne risquez plus de perdre.



La face.

E-MAILS FRAUDULEUX, PIRATAGE DES DONNÉES, MALWARES,
USURPATION D'IDENTITÉ... AVEC LA MAF, FAITES ÉCRAN
FACE À LA MENACE D'UNE CYBER CRIMINALITÉ DE PLUS EN PLUS
DANGEREUSE POUR VOTRE ACTIVITÉ :

- > Protection contre la cyber extorsion
- > Couverture des frais de restauration de données et de sécurisation de réseau
- > Indemnisation en cas de pertes d'exploitation
- > Assistance 24h/24 par des services spécialisés

Parce qu'une attaque informatique peut mettre en péril votre entreprise,
découvrez notre assurance cyber sécurité sur www.maf.fr

Ce contrat est commercialisé par MAF Conseil, société anonyme au capital de 100 000 €, filiale à 100% de la Mutuelle des Architectes Français assurances. Siège social : 189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17 - RCS Paris B 722 046 018 - ORIAS n° 07 005 857 (www.orias.fr). Tél : +33(0) 1 53 70 33 70 - Fax : +33 (0) 1 53 70 33 80 - www.maf.fr

ASSURANCE
PROFESSIONNELLE

**CYBER
SÉCURITÉ**

MAF

Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

MOT DE BIENVENUE

Édouard Philippe, maire du Havre



© LOU BENOIST - VILLE DU HAVRE

“ *L'architecture est une surprise* ”

Oscar Niemeyer

Et Le Havre en réserve quelques-unes. Les lignes droites d'Auguste Perret, qui se marient harmonieusement avec les lignes courbes d'Oscar Niemeyer, sont devenues la signature de notre ville. Le talent, l'audace de ces créateurs ont transformé

notre manière d'habiter la ville, mais aussi de la regarder. Après avoir dérouté, et parfois choqué, ces gestes architecturaux nous ont valu l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, en 2005.

Nous sommes donc heureux que le 52^e Congrès de l'Unsfa se tienne dans notre ville où nous savons ce que nous devons aux architectes. C'est un métier complexe, soumis à de multiples contraintes qui tendent à s'alourdir avec l'évolution des normes de construction, la prévention des risques climatiques, l'augmentation du coût de l'énergie et des matériaux. C'est d'ailleurs ce qui rapproche les maires des architectes : les uns comme les autres essayent de bâtir en inventant des formes qui répondent aux nouvelles aspirations, aux nouveaux usages de leurs concitoyens, avec une vision qui concilie l'ambition et le réalisme. L'utopie n'est pas toujours habitable : personne ne veut vivre dans une idée. Le dialogue entre maires et architectes est donc nécessaire et souvent passionnant pour dessiner des lieux de vie, de travail, de création qui épanouissent et

féderent le plus grand nombre. Au Havre, la rencontre entre le maire Antoine Rufenacht et l'architecte Joseph Abram a été une chance exceptionnelle pour la ville. Avec une intelligence, une sensibilité et une complémentarité remarquables, ces deux hommes ont porté le dossier de candidature de notre cité océane au patrimoine mondial de l'UNESCO, et puis de grands projets urbanistiques comme celui du Grand Quai. À Lyon, la rencontre entre Edouard Herriot, le maire, et Tony Garnier, l'architecte, fut tout aussi féconde.

Toutes les villes savent ce qu'elles doivent à leurs architectes. Je pense à Rudy Ricciotti ou Corinne Vezzoni à Marseille, à beaucoup d'autres qui ne bâtissent pas forcément les monuments les plus spectaculaires dans les plus belles villes du monde, mais des bâtiments justes, durables. Des bâtiments qui ont une âme parce qu'ils ont été pensés, rêvés, avant d'être habités, aimés.

Alors bienvenue au Havre à tous les architectes réunis pour ce congrès ! Travaillez bien

Le réseau des architectes normands

Le RAN se réjouit que notre région accueille le 52^e congrès des Architectes.

– C'est évidemment un temps privilégié pour parler de l'architecture et des architectes.

– C'est aussi l'occasion de valoriser notre territoire, ses atouts et son dynamisme.

– C'est enfin l'opportunité de présenter le RAN au plus grand nombre.

Qui sommes-nous ?

Le RAN est une association d'architectes créée il y a une trentaine d'années. Elle regroupe une quinzaine d'agences et de confrères libéraux qui exercent en Normandie. Elle représente plus de 150 architectes et collaborateurs. Adossée à l'Unsfa et son action syndicale, l'association accompagne les architectes normands dans leur exercice quotidien. C'est aussi un espace de rencontre, où se connaître permet de créer du lien et du respect. Ainsi, au fil du temps, nous

formons un réseau de consœurs et de confrères qui dialoguent, partagent leur passion et interrogent leurs pratiques professionnelles.

Que pensons-nous ?

Que des choses différentes ! C'est donc un "lieu" d'échanges et de débats. La parole y est libre et les opinions variées. Cependant, et c'est la condition sine qua non, nous partageons des valeurs communes de bienveillance confraternelle. L'objectif est de rompre la "solitude" de chaque architecte ou de chaque agence. Pas de prosélytisme, pas de jugement... mais de l'écoute et du partage.

Que faisons-nous ?

À l'échelon local, nous représentons l'Unsfa. À ce titre, nous participons :

- aux négociations annuelles pour la valeur du point,
- à la diffusion d'informations syndicales et conseils aux adhérents,

– aux réunions représentatives (pour exemple : avec la préfecture lors de la crise sanitaire).

Enfin, nous nous rencontrons 3 à 4 fois par an, pour animer et maintenir le réseau en s'invitant à tour de rôle dans nos agences.

Cher(e)s architectes normands, si vous aussi vous ressentez ce besoin de lien et de partage professionnel, rejoignez le RAN !



Le RAN

Réseau des Architectes Normands
48 rue Victor Hugo
76000 Rouen

Les qualifications de l'efficacité énergétique chez Qualibat

Des outils pour la maîtrise d'œuvre



L'association Qualibat valorise depuis 70 ans les compétences des artisans et entreprises du secteur du bâtiment, au bénéfice de tous. La "nomenclature" des qualifications et ses 300 références est également un outil familier des donneurs d'ordre dans le cadre des marchés publics, toutes spécialités confondues. Le dispositif RGE, cependant, et les réglementations thermiques ou environnementales successives, ont fait des compétences en matière d'efficacité énergétique une préoccupation centrale. Qualibat est fier de contribuer, aux côtés des "faiseurs", à mettre en œuvre la politique publique de construction et de rénovation, en proposant des repères de compétences et des gages de confiance adaptés aux besoins. Les qua-

lifications permettent à la fois de valoriser les professionnels et de sécuriser les commanditaires de travaux.

Qualibat propose plus de 80 qualifications dédiées aux métiers de l'efficacité énergétique : plomberie, chauffage, rafraîchissement, ventilation, gestion technique du bâtiment, photovoltaïque... En installation ou en maintenance, ces qualifications, réparties sur plusieurs niveaux de technicité, permettent de couvrir tous les besoins en matière de compétences attestées, quel que soit le projet. Avec plus de 20 000 professionnels qualifiés dans ces métiers, Qualibat est le premier qualificateur de l'efficacité énergétique.

Une présence sur l'énergie qui n'empêche aucunement l'association d'être réactive sur d'autres opportunités de qualification de compétences.

En effet, en réponse aux nouvelles obligations de la RE 2020 en matière de ventilation, Qualibat propose désormais la qualification 8741 "Vérification et mesures des systèmes de ventilation mécanique pour les bâtiments résidentiels". Premier organisme de qualification retenu par le ministère délivrer cette dernière, Qualibat se prépare à

accueillir entre 600 et 700 opérateurs de mesures. Cette nouvelle qualification vient compléter l'offre de Qualibat qui comprenait déjà les Qualifications :

5313 : Traitement d'air d'une salle blanche ;

5321 et 5332 : Nettoyage des réseaux aérauliques ;

5333 : Maintenance des réseaux aérauliques ;

8721 : Mesure de la perméabilité à l'air des réseaux aérauliques.

Au travers de cette offre variée, Qualibat est, et reste, un partenaire privilégié de la maîtrise d'œuvre.

QUALIBAT PRÉSENT AU CONGRÈS DE L'UNSA

Le président Gérard Sénior, représentant de l'Unsa au conseil d'administration de Qualibat, sera présent, avec le directeur général Éric Jost, au congrès sur le stand 9. Daniel Jacquemot, directeur technique de Qualibat, fera également une intervention sur le thème : "Le contrôle des systèmes de ventilation une chance pour les bâtiments neufs".



Qualibat est l'acteur majeur de la confiance du secteur de la construction engagé pour le développement durable et l'amélioration du cadre de vie.



Le Pré-Vert
à Crolles en Isère

2^e ÉDITION Prix d'Architecture du Projet Citoyen Hlm

Remis à l'occasion du 82^e congrès HLM le 28 septembre dernier à Lyon, ce prix, organisé avec le concours de Qualibat comme partenaire et sponsor, récompense des opérations donnant une place importante à une véritable démarche de co-construction du projet, de la programmation à la réception, entre les trois acteurs que sont les usagers, le maître d'ouvrage et l'architecte.

Les projets candidats ont montré cette année encore, par leur qualité et leur pertinence, l'intérêt et l'importance pour les maîtrises d'ouvrage Hlm de mettre en place des démarches de ce type avec les locataires et les architectes, pour interroger les programmes, travailler avec les locataires en place ou à venir et définir ensemble ce qui fait la qualité de l'espace.

Le lauréat de cette deuxième édition est Alpes Isère Habitat pour le projet Le Pré-Vert à Crolles (Isère). Il s'agit d'un projet de construction neuve d'habitat concerté de 30 logements locatifs sociaux permettant



Laure-Anne Geoffroy,
Vice-présidente de l'Unfsa

le relogement de locataires d'Alpes Isère Habitat dont les précédentes habitations (des maisons individuelles) étaient destinées à être démolies. Le projet est remarquable par l'intensité de la démarche de concertation menée avec les locataires permettant de concevoir un programme sur mesure, au sein d'habitats intermédiaires, et par le soin porté à la conception architecturale. Quatre bâtiments offrent ainsi des logements uniques, traversants, avec loggias, balcons ou jardins. La réalisation s'appuie sur une construction à ossature bois avec des bardages en terre cuite.

Le jury a également attribué une mention spéciale à la **Société Hlm de la Réunion (SHLMR)**. L'opération de 29 logements locatifs très sociaux (LLTS) située à Saint-Pierre de la Réunion, dans le quartier

"Ce prix, décerné à des maîtres d'ouvrage, des locataires et des architectes, est l'occasion de récompenser des projets d'habitat qui offrent une grande qualité de vie. La qualité d'usage des logements constitue un des aspects primordiaux de la qualité architecturale et nous participons toutes et tous, avec nos savoir-faire respectifs, à cet objectif. Les projets primés cette année illustrent les valeurs que nous portons et mettent en avant l'intérêt d'une étroite collaboration avec les habitants pour garantir les qualités d'usage et architecturales des logements."

Emmanuelle Cosse,
Présidente de l'Union sociale pour l'habitat

"Ce prix illustre aussi le fait que des espaces de qualité, d'usages mixtes, des variétés d'ambiances et de matériaux sont trouvés par ce travail croisé et que le logement social répond ainsi à de multiples besoins, et pas seulement à la fonction d'habiter".

Jean Michel Woulkoff,
Président de l'Unfsa

prioritaire du Bois d'Olivier, est organisée autour d'un espace collectif central. La co-conception de l'opération porte sur le dessin et l'organisation de cet espace central, devenant un jardin commun et ouvert aux différents usages souhaités par les locataires. Le travail collaboratif sur ces espaces a été réalisé dans un contexte difficile en raison de la pandémie du Covid-19, mais a permis aux futurs locataires de participer à la conception de ce futur espace de vie avant de s'installer dans leurs logements, créant ainsi du lien social en amont de la livraison des logements.



Remise du Prix
par Emmanuelle Cosse

Borne de recharge de véhicule électrique : nouvel équipement standard du logement ?

Depuis plusieurs années, l'État œuvre pour développer l'automobile propre afin de réduire les émissions de CO₂, la dépendance énergétique et d'améliorer la qualité de l'air. Un engagement qui s'accélère face à l'urgence environnementale et climatique et qui va encore s'amplifier avec l'interdiction de la vente de voitures thermiques et hybrides d'ici 2035. Cela implique le développement d'infrastructures adaptées pour faciliter le quotidien et la recharge des usagers lors de leurs trajets, mais aussi à domicile ! Divers types de systèmes de recharge adaptés à chaque besoin existent. IZI by EDF vous donne les clés pour informer vos clients et les orienter vers la solution complète et fiable qui leur conviendra.



Bertrand Deguerne,
Rédacteur mobilité
électrique IZI by EDF

Le contexte

La situation environnementale, la hausse des prix des hydrocarbures ou encore les aides mises à disposition par le Gouvernement poussent de plus en plus les particuliers à choisir un véhicule électrique. D'après les données du **CCFA**¹, 2021 marque une **progression de 46 % des immatriculations de voitures électriques** (plus de 162 000) et de **89 % des hybrides rechargeables** (plus de 141 000) par rapport à 2020, alors que sur la même période, le nombre d'immatriculations a **baissé de 14 % pour les véhicules essence et de 31 % pour le diesel**. Sur 2022, les immatriculations de voitures 100 % électriques continuent d'affluer, et affichent même une augmentation sur le 1^{er} semestre.

“ *La majorité de la recharge se fera à domicile* ”

Face à cette croissance, le réseau de bornes de recharge sur la voie publique est en constante augmentation avec encore **une progression de 31 % entre janvier et août 2022**. Pour autant, les études récentes montrent que près de 70 % de la recharge se fera à domicile (25 % au travail ou sur le lieu de desti-

nation et 5 % en voyage), la borne a par conséquent vocation à devenir un équipement standard du logement.

C'est la raison pour laquelle de nombreuses aides à la mise en place de bornes de recharge ont été mises en œuvre par le gouvernement pour la maison individuelle ou la copropriété : crédit d'impôts, TVA à taux réduit, dispositif Advenir...

Installer une borne de recharge en logement, c'est avant tout profiter du **confort de la recharge à domicile** et d'un **rapide retour sur investissement** grâce aux économies sur la facture de carburant. La borne individuelle permet aussi de réduire les coûts de recharge par rapport aux bornes publiques qui ont un prix du kWh d'électricité plus cher.

Enfin, c'est un excellent moyen de **valoriser un patrimoine** immobilier en proposant un équipement de plus en plus recherché par des acquéreurs n'ayant ainsi pas à se soucier de ces travaux au moment de l'emménagement.

Comment choisir son installation de recharge ?

Le choix reposera principalement sur la puissance nécessaire qui dépendra :

- **Du type de véhicule à recharger.**
- **De l'utilisation du véhicule :** nombre de kilomètres annuel et rythme d'utilisation (trajets quotidiens, déplacements le week-end, longs trajets, etc.)

IZI BY EDF

Depuis 2019, IZI by EDF s'affirme comme la marque grand public du groupe EDF pour la rénovation énergétique et la mobilité électrique. Une ambition : allier la simplicité du digital à un accompagnement humain pour guider clients particuliers et professionnels dans leur transition énergétique, tout en améliorant leur confort !

Le tout en faisant de la satisfaction client une priorité ! C'est pourquoi, chez IZI by EDF, vous profitez de l'accompagnement d'un chargé d'affaires dédié, tout au long de votre projet, de la réalisation du devis jusqu'à la fin des travaux. Aussi, tous les professionnels du réseau IZI by EDF sont locaux, experts dans leur domaine et qualifiés.

Les travaux réussis, c'est simple, c'est IZI !





L'OFFRE IZI BY EDF POUR LA MAISON INDIVIDUELLE :

- **Une borne de recharge IZI by EDF monophasée, 7kW** : une autonomie de 40 km par heure de recharge, étanche et résistance aux chocs, sécurisée par clé, et protections électriques incluses
- **Un forfait unique** : forfait valable pour les 15 premiers mètres linéaires (entre la borne et le tableau), puis facturation supplémentaire au-delà de 15 mètres.
- **Un pass pour les recharges en itinérance** : le pass IZIVIA permet de recharger son véhicule sur plus de 26 000 points de charge en France et plus de 100 000 en Europe

- **De la puissance de charge maximale** que la batterie de la voiture peut supporter.

Dans tous les cas, l'installation de recharge devra respecter des normes dont la NFC 15-100, qui concerne l'installation électrique. " Si celle-ci n'est pas conforme, alors la pose de la borne sera irréalisable et des travaux devront être engagés pour la remettre en sécurité ", précise Philippine Richaud, Cheffe de produit mobilité électrique BtoC / BtoB d'IZI by EDF. " On retrouve aussi les IP et IK, qui correspondent à des indices de protection des matériels électriques et permettent de définir le niveau de protection contre les intempéries, la poussière, aux chocs extérieurs mais aussi la résistance à une exposition au soleil. "

Il existe 2 catégories principales d'installations de recharge :

- La borne de recharge est la solution la plus puissante et permet de **recharger une voiture citadine en 5 à 7 h environ**. Idéale donc pour les personnes qui utilisent leur véhicule fréquemment. Suivant la marque choisie, les fonctionnalités de ce type d'infrastructure de recharge sont nombreuses :
 - Adaptation à la consommation du logement pour éviter de faire disjoncter l'installation électrique.
 - Compatibilité avec tous les véhicules du marché.
 - Gestion des recharges depuis une application dédiée.
 - Authentification sécurisée depuis un badge.
 Certaines bornes de forte puissance nécessitent une installation en tripha-

sée, il sera donc nécessaire de regarder la compatibilité avec l'installation électrique existante.

- La prise renforcée est moins puissante. Cette dernière est donc plus adaptée aux batteries de faible capacité comme celles des voitures hybrides rechargeables par exemple. Pour une voiture 100 % électrique, la recharge sera plus lente. L'installation d'une prise renforcée est plus simple et moins onéreuse mais ne permet pas de répondre à tous les besoins et a un niveau de déperdition énergétique plus élevé. Avec **une puissance de 3,2 kW en courant alternatif monophasé**, elle convient à d'autres véhicules électriques (scooter, vélo...). Certaines prises nouvelle génération peuvent être connectées.

Focus sur les bornes de recharge en copropriété

Si les démarches administratives pour l'installation d'une borne de recharge sont quasi inexistantes en maison individuelle, elles sont plus nombreuses en copropriété. Les travaux sont aussi plus longs et plus complexes à mettre en œuvre et doivent être bien anticipés. Toutefois, plusieurs solutions existent. Depuis 2014, il est possible de faire équiper son emplacement de stationnement d'une borne de recharge. C'est ce que l'on appelle le " **droit à la prise** ". Cette solution individuelle permet **d'ouvrir la possibilité d'une installation à des résidents**, qui n'était pas soutenu dans leur démarche par le syndicat de copropriété. Cependant, au vu du contexte actuel, il peut être avantageux de **se tourner vers des solutions collectives**. Cela permet à la fois d'équiper tout ou une partie d'un

parking, tout en réduisant les frais d'installation.

La réalisation d'une infrastructure collective est donc une véritable opportunité **d'améliorer le confort des copropriétaires**, tout en **valorisant le patrimoine immobilier**.

Pour qu'un projet puisse naître et se développer, il est nécessaire de passer par plusieurs étapes préalables :

- Validation du projet avant lancement en assemblée générale de copropriété.
- Intervention d'un professionnel IRVE² pour l'élaboration de plans d'infrastructure de recharge à partir des caractéristiques de l'immeuble, d'une visite technique et d'une étude de dimensionnement.
- Établissement des devis.
- Vote à la majorité absolue en Assemblée générale des copropriétaires (ou à la majorité simple si la majorité n'a pas été atteinte, mais qu'elle a recueilli au moins le tiers des votes).

Pour en savoir plus

<https://izi-by-edf.fr>
ou <https://www.edf.fr/entreprises/transition-energetique/mobilite-electrique/les-solutions-de-recharge-de-vehicules-electriques-en-copropriete>

1. Comité des Constructeurs Français d'Automobiles
2. Installation de recharge de véhicule électrique



**ARCHITECT
@WORK**
FRANCE

architect meets innovations
**Parc des Expositions
de La Beaujoire, Nantes**
24 & 25 novembre 2022

ÉVÉNEMENT EXCLUSIF présentant les
dernières innovations d'industriels de la construction
PRODUITS SÉLECTIONNÉS par un comité de pilotage

THÈME 2022 : L'ARCHITECTURE DU BON SENS

EXPOSITION MATÉRIAUX

RE/SOURCES, des potentiels à explorer

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

Regard sur 10 ans d'architecture par Luc Boegly

CONFÉRENCES sur l'architecture

ART by Alfredo Longo

LIBRAIRIE Coiffard

Pré-enregistrement obligatoire
avec code d'invitation **N71700**

ARCHITECTATWORK.FR

VISITEZ
EN LIVE
ET/OU
EN LIGNE

Événement organisé avec la collaboration de



DESIGN & PLAN by  © CREATIVE4

BELGIUM

THE NETHERLANDS

LUXEMBOURG

FRANCE

UNITED KINGDOM

GERMANY

AUSTRIA

SWITZERLAND

ITALY

SPAIN

DENMARK

SWEDEN

NORWAY

POLAND

Jean-Charles de Castelbajac assis sur le banc Human Conversation (Maison Dada)



Tapisserie Mano Chrome (Maison Dada)

Onna armchair (Maison Dada)



REPORTAGE PHOTOS : JEAN-CHARLES DE CASTELBAJAC

Jean-Charles de Castelbajac

Un créateur haut en couleur

Visionnaire, Jean-Charles de Castelbajac (1949) est un créateur de mode emblématique de notre époque. Ses vêtements et son art sont habités de sa passion pour l'histoire, le monde de l'enfance et le Pop art. Depuis une quarantaine d'années, il colle, assemble, détourne, s'approprie, cite, parodie les images iconiques du cinéma, de l'art, de la BD ou de la mode inventant un style unique. Rencontre.

Vous dites que la triangulaire de votre imaginaire est tombé amoureux d'une pierre, est-ce que cet imaginaire va jusqu'à tomber amoureux d'un bâtiment, d'un lieu ?

Ma sensibilité fait que j'ai une perception particulière de tout ce qui m'interpelle, donc il y a cette préoccupation sempiternelle de transformation et de revoir les choses qui appartiennent au patrimoine historique et au patrimoine national, et de les réinventer. Il y a cette idée de réinvention qui m'habite ...

La couleur vous habite également...

Oui, ça toujours été en moi, comme une sorte d'évidence. Ce sont les couleurs compagnons.

Ça met de la gaieté, de la poésie ?

Je ne pense pas à leur pulsion, à leur devoir empathique mais dès que je pratique ces couleurs, je ressens en moi quelque chose de très positif et qu'elles me permettent de transformer. Il y avait un dessin animé quand mes enfants étaient petits dans lequel il y avait des personnages qui s'appelaient force jaune, force rouge, force bleue, je travaillais avec ces forces-là.

Vous évoquez vos rencontres importantes avec Keith Haring et Malcom McLaren, est-ce qu'il y a eu dans votre parcours, des rencontres avec des architectes ?

Oui, avec Ettore Sottsass, Jean-Michel Wilmotte ou Dominique Perrault. Ce sont toujours des étapes importantes que de rencontrer des gens qui ont un style, une vision et une opinion esthétique.

Si vous deviez travailler avec un architecte, pour lequel votre cœur balance ?

Rétrospectivement avec Le Corbusier car je suis totalement fasciné par l'église

de Ronchamp, et tout son travail dans sa dimension chromatique. Nous avons quelque chose de fusionnel. Pour un contemporain, j'aimerais beaucoup travailler avec Jean-Michel Wilmotte sur des projets urbains, sur des choses pour lui apporter ma connaissance chromatique.

On parle beaucoup d'environnement aujourd'hui, quel est votre avis sur le sujet ?

Cela a été une des quêtes de ma vie. Quand je travaillais dans le milieu de la mode, j'ai transformé les manteaux de fourrures en manteaux avec des peluches pour faire un geste écologique. J'ai commencé ma vie en dessinant des vêtements qui étaient fabriqués à partir de serpillières ou de déchets de vêtements, ça a toujours été dans l'ADN de mon travail.

On parle de transmission aux enfants, que dites-vous aux vôtres ?

Plus que leur dire, je dialogue avec eux du travail qu'on a en commun, j'ai trois fils, un photographe, un designer, et le dernier artiste, et j'ai aussi une petite fille qui adore dessiner. La transmission se fait dans nos croisées communes et dans notre relation naturelle.

MAF CONSEIL

LES ASSURANCES DE VOTRE AGENCE



Multirisques Bureaux

- 20%

de remise sur votre 1ère année
de souscription avec le code
avantage « MAF »
(valable jusqu'au 31/12/2022)



**OBTENEZ UN TARIF EN
QUELQUES MINUTES
AU 01.71.25.00.85
OU SUR MACSF.FR**



MAF Conseil, société anonyme au capital de 100 000 €, filiale à 100% de la Mutuelle des Architectes Français assurances - Siège social : 189 boulevard Malesherbes 75856 Paris Cedex 17 - RCS Paris B 722 046 018 - ORIAS n° 07 005 857 (www.orias.fr)
Tél : +33(0) 1 53 70 33 70 - Fax : +33 (0) 1 53 70 33 80 - www.maf.fr

MAF Conseil vous propose ce contrat assuré par MACSF Libéria | Société Anonyme au capital de 40 000 000€ | 440 214 310 RCS Nanterre | Entreprise régie par le Code des assurances | Siège Social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX | Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 20800 - 92919 LA DEFENSE CEDEX |

Photo : Fotolia



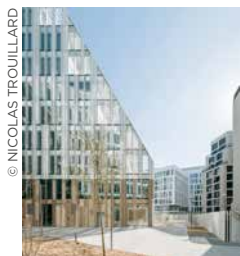
Lionel Blancard de Léry,
Président des Clubs
PRESCRIRE et DIGITAL
PRESCRIRE

LES ENTRETIENS DE LA PRESCRIPTION© Retour sur les entretiens de la prescription du 1^{er} semestre 2022

Les 8 mars et 10 mai 2022, le Club Prescrire a accueilli près de 100 invités lors des visites d'Origine à Nanterre (92) et de Kedge Business School à Marseille (13). Nous remercions Maud Caubet Architectes – Quadri Fiore Architecture et Technip pour la visite du projet de Nanterre, ainsi que GPAA Architecture et la Chambre du Commerce et de l'Industrie Métropolitaine Aix – Marseille, pour la visite du projet de Marseille.

Nous rappelons que les Entretiens de la Prescription permettent des échanges privilégiés entre architectes et industriels du bâtiment.

Pour visualiser l'ensemble de nos rencontres :
www.clubprescrire.com > menu " Calendrier "



© NICOLAS TROUILLARD

▲ ORIGINE à Nanterre (92)



© GAETAN CHEVRIER

▲ KEDGE Business School à Marseille (13) ▲

Nos prochaines visites



© ACS

La maison de la vigne et du vin (73)

Mardi 06 décembre 2022
à 18h00

Maitre d'œuvre : PATEY
ARCHITECTES

Maitre d'ouvrage : Ville
d'Aprémont

**Campus numérique
au paquebot (44)**
Mardi 08 novembre 2022
à 18h00

Maitre d'œuvre :
Architecture Chabenès
& Scott

Maitre d'ouvrage :
La Chambre du Commerce
et de l'Industrie de Nantes
et de Saint-Nazaire



© LAURENT MADELON

SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'OUVERTURE
ET LA FERMETURE DES PORTES ET FENÊTRES : FERRURES
ET AUTOMATISMES.



Revo.PRIME avec LED intégrées dans le toit



LA NOUVELLE PORTE TOURNANTE GEZE REVO.PRIME

**Un design épuré pour
des entrées prestigieuses**

L'entrée est l'élément emblématique d'un bâtiment. La première impression est la plus marquante, particulièrement dans les hôtels et les bâtiments publics. La porte tournante GEZE Revo.PRIME offre

la possibilité de satisfaire sans effort les exigences élevées en termes de design, de technique, d'efficacité énergétique et de confort d'utilisation.

- Une hauteur de canopée réduite de 75 mm seulement.
- Des profils très fins de 60 mm pour une transparence maximale.
- Avec 3 ou 4 vantaux ; en mode manuel ou automatique selon les besoins.
- Une motorisation innovante et un couple de 1000 Nm pour un fonctionnement puissant, faible en énergie et un grand confort d'utilisation.
- Faible consommation qui améliore l'efficacité énergétique des bâtiments.

Doublement primée ! Le design élaboré de la Revo.PRIME a su convaincre les membres du jury du Red Dot 2022 ainsi que du German Design Award 2022.



CLAIRE MOUCHEL

Responsable Marketing et Communication

c.mouchel@geze.com

Tél.: +33 (0)1 60 62 60 76

www.geze.fr

IMPLANTÉ EN BOURGOGNE DEPUIS 1902, MÉTAL DÉPLOYÉ® EST LE LEADER FRANÇAIS DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION DE MÉTAL DÉPLOYÉ POUR L'ARCHITECTURE.

RÉHABILITER : "Du bon sens écologique"

Une nouvelle peau qui permet d'intégrer une épaisseur d'isolant pour assurer un meilleur confort aux résidents et des performances environnementales à la hauteur des prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Une façade pour un meilleur confort

Une nouvelle peau, composée de trois modèles de métal déployé qui donne au bâtiment une certaine élégance en harmonie avec le quartier. La société MÉTAL DÉPLOYÉ située en bourgogne depuis 1902 est l'unique fabricant et transformateur français de métal déployé pour les applications architecturales.

Le métal déployé est obtenu par la combinaison des opérations de cisailage et d'emboutissage. Il ne génère aucune chute et aucun enlèvement de matière. Pour une surface équivalente aux produits pleins (lame et cassette) ou tôle perforée, la fabrication du métal déployé nécessite moins de matière première. L'économie de matière obtenue se traduit par une diminution des émissions de CO₂ qui peut atteindre 20 tonnes pour 1 000m².

Utilisé en brise-soleil, le métal déployé réduit la consommation énergétique des groupes CVC.

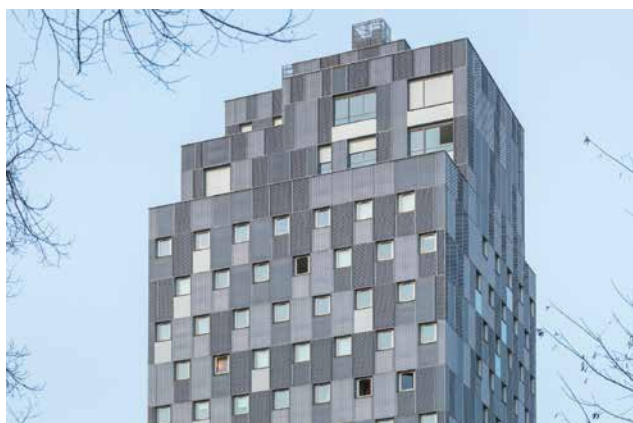
Des produits 100 % recyclables, qui ne génèrent aucun déchet polluant.

Des solutions pour réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Un bureau d'étude dédié à l'étude des solutions architecturales.

Des habillages de façades prêtes à poser.

Un site de vente en ligne pour des commandes à partir de 2 m².



Métal
Déployé

ALAIN OUENNE

Chargé de Prescription Architecture

a.ouenne@metaldeploye.com

Tél. : +33 (0)3 80 89 92 24

Port. : +33 (0)6 45 58 61 76

<https://www.metaldeploye.com/fr/architecture-et-batiment.html#2>

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT.



▲ Les doubles vitrages avec stores intégrés CLIMAPLUS® SCREEN à la Villa Barbarano, Brescia, Italie

CLIMAPLUS® SCREEN, des vitrages qui jouent avec la lumière

Cette gamme de doubles vitrages intègre des stores vénitiens à lamelles en aluminium, entre les deux verres. Ces mêmes stores sont orientables et relevables grâce à une activation manuelle ou électrique. Ils permettent ainsi de s'isoler du soleil et des regards, sans besoin d'entretien des stores. C'est donc une configuration de vitrage adéquate pour les espaces de santé. En façade, ils peuvent bénéficier d'un verre à couche à isolation thermique renforcée. Le nouveau CLIMAPLUS® SCREEN 27M permet également un contrôle des stores avec moteur silencieux dans des systèmes domotiques. Ils peuvent alors être activés via un smartphone ou par GTB (Gestion Technique du Bâtiment). Cela implique une gestion automatique des stores en fonction de la position du soleil, de la température intérieure ou d'autres paramètres. Les vitrages équipés peuvent faire jusqu'à 3 m de hauteur.

 SAINT-GOBAIN

JEHAN GOUBAULT

Assistant chargé de communication

jehan.goubaultdebrugiere@saint-gobain.com

Port. : +33 (0)6 28 60 14 18

<https://www.saint-gobain-glass.fr/fr/products/climaplus-screen>

SETP EXTRAIT ET TRANSFORME LA PIERRE DE COMBLANCHIEN POUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER, LA MARBRERIE DE BÂTIMENT ET LES GABIONS.

DALLAGE EN PIERRE DE COMBLANCHIEN

La pierre de Comblanchien est bien connue parmi les pierres marbrières françaises comme très résistante et pratiquement inaltérable. Elle est aujourd'hui largement plébiscitée pour l'aménagement de lieux à grande fréquentation comme les aéroports, les gares ou les centres commerciaux. La Pierre Comblanchien est l'alliée idéale pour une transition vers des constructions bas-carbone.



Galerie des Fresques Gare de Lyon



Escalier du Grand Palais Paris

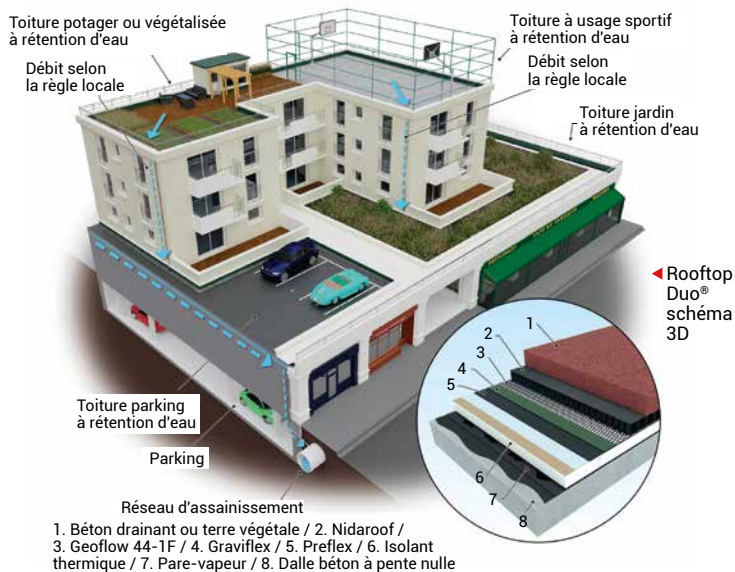


4 temps La Défense

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE.



Gestion des eaux pour le toit d'un collège girondin avec la solution Rooftop Duo®



UNE PERFORMANCE ACOUSTIQUE CERTIFIÉE POUR LA SOLUTION ROOFTOP DUO®

RoofTop Duo® est une solution complète alliant étanchéité, gestion des eaux de pluie et protection circulaire pour créer des espaces de vie sur le toit et/ou des espaces multi-usage (terrain de sport, aire de jeux, parking...).

La certification acoustique de notre solution RoofTop Duo® délivrée par le CSTB souligne la performance des résultats obtenus :

- L_{nw} complexe = 55 dB
 - Δ L = 21 dB - amélioration de l'isolation au bruit de choc
 - Δ R_w = 8 dB - indice d'affaiblissement acoustique au bruit aérien
- C'est dans le but de répondre aux exigences acoustiques et particulièrement la réduction des bruits d'impacts liés à l'exploitation de la toiture vis-à-vis des occupants du bâtiment, et notamment pour établissements scolaires, que ces essais ont été réalisés.

Plus d'informations sur notre solution RoofTop Duo®

<https://www.bmigroup.com/fr/inspirations/dossiers-thematiques/gestion-de-l-eau-et-amenagement-de-terrasse/>



VINCENT GUILBAUD
v.guilbaud@setp.fr
Tél. : +33 (0)3 80 62 73 46
www.setp.fr



ÉRIC LAINÉ
eric.laine@bmigroup.com
Port. : +33 (0)6 81 34 10 33
www.siplast.fr

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE MENUISERIES PVC ET ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC LE RECYCLAGE DES MENUISERIES PVC EN BOUCLE FERMÉE

VEKASLIDE HI5

Un couissant réunissant performance d'isolation, confort d'utilisation, design, grandes dimensions et éco-conception

Vantaux coulissant sans frottement sur deux rails et étanchéité assurée par compression des joints de frappe constituent les deux innovations majeures de VEKASLIDE Hi-5. De quoi garantir le confort d'utilisation et des performances d'isolation similaires à celles des menuiseries PVC.

Conçu pour supporter un poids de 150 kg par vantail, VEKASLIDE Hi-5 permet une configuration en 2 ou 4 vantaux mobiles, avec immobilisation intermédiaire en position verrouillée.

En associant finesse des profilés (masse centrale de 54 mm) et grandes dimensions (3,2 x 2,4 m en 2 vantaux), il offre un clair de vitre maximum et un design moderne déclinable dans toutes les teintes VEKA, dont la finition exclusive ultramat VEKA SPECTRAL.

Adapté à tous les types de mise en œuvre en neuf comme en rénovation, sa conception assure l'accessibilité PMR.

VEKASLIDE Hi-5 est 100% recyclable et intègre de la matière PVC recyclée. Produits durables, résistants aux impacts

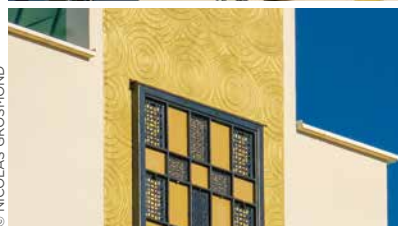


HAKIM MIHOUBI
HMIHOUBI@veka.com
Port. : +33 (0)7 86 91 81 75
www.veka.fr

ENDUITS DE FAÇADES À LA CHAUX (CONSTRUCTION NEUVE/ BÂTI ANCIEN). ENDUITS ET BÉTONS DE CHANVRE (TRADICAL). ENDUITS SUR ITE (COB/BIOSOURCÉ). RAGRÉAGES ET SYSTÈMES DE POSE ET JOINTS DE CARRELAGE. SOLS COULÉS DÉCORATIFS. SOLUTIONS ÉCO-ENGAGÉES.

FAÇADES UNE AUTRE ESTHÉTIQUE AVEC L'ENDUIT MINÉRAL MATRICÉ WEBER

Le procédé weber terranova print est la combinaison de plusieurs savoir-faire : une formulation d'enduit et des outils spécifiques sous avis technique, des entreprises formées sur l'ensemble du territoire et le tracé de l'architecte. Dans le cas de matrice sur mesure, ce dernier prend une importance toute particulière comme on peut le voir sur l'opération "Sublime" à Puteaux avec la matrice "Ondes".



Enduit matricé weber terranova print - SUBLIME Puteaux - Atelier Xavier BOHL et GERA architecture



JEAN-CLAUDE GIRAUD
Responsable Prescription
jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Port. : +33 (0)6 07 66 13 50
www.weber.fr

PUBLIEZ GRATUITEMENT VOS RÉALISATIONS
SUR www.archiliste.fr

4.400 réalisations nous ont été confiées, depuis 2004, par les maîtres d'œuvre; publiées avec recherches par types de Bâtiments et Départements.

ARCHILISTE

LA BASE DE DONNEES ET LE SITE INTERNET
LES PLUS QUALIFIES SUR LA MAITRISE D'ŒUVRE BÂTIMENT

Archiliste, 19 avenue d'Italie 75013 Paris.
Tél. : 01 45 89 29 60 Email : contact@archiliste.fr

52.000 visiteurs mensuels sur tablettes, smartphones et ordinateurs.

LES MEMBRES DU CLUB PRESCRIRE



Adapta Color, société créée en Espagne en 1997, est aujourd'hui l'entreprise leader dans l'innovation des revêtements en poudre pour l'architecture.

MATHIEU DUTHEIL
mdutheil@adaptacolor.com
Port. : 06 48 92 15 14
www.adaptacolor.com



Leader français des produits en béton préfabriqué, avec plus de 50 sites industriels en France, Alkern s'engage depuis 1968 à fournir des produits.

CLAUDINE LOCHERON
claudine.locheron@alkern.fr
Port. : 06 84 10 85 60
www.alkern.fr



Concepteur de systèmes de menuiserie aluminium, Aluk apporte des solutions expertes, alliant finesse et performance, pour des projets résidentiels et bâtiments tertiaires.

ÉRIC WOLF
eric.wolf@aluk.com
Tél. : 06 72 90 25 58
fr.aluk.com



Peintures en poudre thermodurcissables Alesta® pour protéger et décorer les supports en métal dans l'architecture et la décoration.

LILIANE DURRIS
liliane.durris@axalta.com
Port. : 06 37 45 70 52
www.powder.axalta.com



Bandalux conçoit, fabrique et distribue des rideaux et stores réalisés sur mesure. Nos solutions de protection solaire transforment la lumière afin de créer l'ambiance souhaitée.

FABRICE AITELHOCINE
Fabrice.Aitelhocine@bandalux.es
Contract.france@bandalux.fr
Port. : 07 76 05 95 92
bandalux.fr



Société française fabricant d'éclairages de sécurité réparables premium noirs ou inox équipés de LED Chauds 2700K ou standards.

ANASTASIIA AHEIEVA
aa@bloc.tech
Port. : 06 42 15 18 38
http://bloc.tech



CPG est un groupe européen, parmi les leaders de la construction. Son offre : 7 marques fortes, dont Flowcrete, Sols en résines.

STÉPHANE ARNOLD
stephane.arnold@cpgeurope.com
Port. : 06 44 17 19 86
www.cpg-europe.com/fr-fr/



Fabricant européen leader des produits en aluminium laqué et panneaux composites aluminium ETALBOND

VICTOR FORTANETE
vfortanete@elval-colour.com
Tél. : +34 722728331
www.elval-colour.com/en/home



Solutions innovantes pour l'ouverture et la fermeture des portes et fenêtres : Ferrures et Automatismes.

CLAIRE MOUCHEL
c.mouchel@geze.com
Tél. : 01 60 62 60 76
www.geze.fr



Afin d'offrir " Le pur plaisir de l'eau ", chaque produit GROHE repose sur les valeurs de qualité, technologie, design et respect de l'environnement.

BRUNO BERARDI
Bruno.berardi@grohe.com
Tél. : 06 08 56 91 78
www.grohe.fr



Fabricant allemand de solutions esthétiques sur mesure pour un climat intérieur confortable, écologique et économique sur le marché tertiaire, résidentiel et industriel.

DAVID GIROIRE
david.giroire@kampmann.fr
Port. : 07 86 66 32 67
www.kampmann.fr



Concepteur de techniques innovantes et certifiées, K-LINE a fait de l'alu un matériau de fenêtre accessible à tous, pour tous les marchés et selon tous les modes constructifs.

ANTHONY MICHEL
a.michel@k-line.fr
Port. : 06 71 77 68 27
www.k-line.fr



KEMMLIT est le leader européen des cabines, cloisons et casiers pour l'aménagement des espaces sanitaires collectifs.

BERTRAND GUERRY
guerry.bertrand@schweyer-ste.fr
Port. : 07 82 83 91 42
www.kemmlit.fr



Spécialiste européen des systèmes coulissants pour l'aménagement intérieur. Déplacement manuel ou motorisé de portes en bois ou en verre.

STÉPHANE BRIOT
s.briot@mansion.com
Tél. : +33 (0)3 29 90 96 70
Port. : +33 (0)6 75 95 27 04
Fax : +33 (0)3 81 53 29 76
www.mansion.com



Implanté en Bourgogne depuis 1902, MÉTAL DÉPLOYÉ® est le leader français de la production et de la transformation de métal déployé pour l'architecture.

ALAIN OUENNE
a.ouenne@metaldeploye.com
Tél. : 03 80 89 92 24
Fax : 03 80 92 13 74
Port. : 06 45 58 61 76
www.metaldeploye.com



Fabricant de revêtements de sol moquette, LVT et caoutchouc certifiés par le programme Carbon Neutral Floors™.

RÉMI DUVERT
remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
www.nora.com



Enduits de façades pour le bâti neuf et le bâti ancien. Solutions à la chaux, Biosourcé - Isolation thermique par l'extérieur - Systèmes de pose de carrelage.

GILLES ATTAL
Gilles.Attal@parex-group.com
Port. : 06 72 79 95 47
www.parexlanko.com



Poly-Pac vous propose des Solutions Systèmes Translucides correspondant à vos besoins. La référence des Architectures Translucides.

VINCENT LEPY
vincent.lepy@poly-pac.fr
Port. : 06 37 98 13 11
www.poly-pac.fr



Rector conçoit et fabrique des solutions constructives en béton complètes et innovantes.

OLIVIER LAURENCE
olivier.laurence@rector.fr
Port. : 06 79 00 41 23
www.rector.fr



RMIG Solutions est le leader mondial de la perforation et offre à l'architecture une multitude de motifs pour que la ville devienne un lieu d'émotion.

SYLVAIN DANDOIS
sda@rmig.com
Port. : 06 37 10 52 47
www.rmig.com/fr



Saint-Gobain Glass produit et commercialise une gamme de produits verriers destinés à assurer économies d'énergie et confort dans le bâtiment.

FRANÇOIS ROUX
Francois.Roux@saint-gobain.com
Port. : 06 64 06 32 23
https://www.saint-gobain-glass.fr/fr



SETP extrait et transforme la pierre de Comblanchien pour l'aménagement urbain et paysager, la marbrerie de bâtiment et les gabions.

GUILBAUD VINCENT
v.guilbaud@setp.fr
Tél. : 03 80 62 73 46
www.setp.fr



Étanchéité Bâtiment et TP, Insonorisation, Végétalisation et Retenue Temporaire des Eaux de Pluie en terrasse.

ÉRIC LAINÉ
eric.laine@bmgigroup.com
Port. : 06 81 34 10 33
www.siplast.fr



S'appuyant sur une expertise de près de 100 ans, Sylvania fournit des solutions globales d'éclairage pour les secteurs publics, privés et commerciaux.

THOMAS DE BUEGER
thomas.debueger@sylvania-lighting.com
Port. : 06 07 23 28 29
www.sylvania-lighting.com



Créateur de solutions acoustiques et décoratives : revêtements muraux et panneaux acoustiques.

ROMAIN DELEPLACE
r.deleplace@texdecor.com
Port. : 06 24 32 20 48
www.texdecor.com



Fabricant d'étanchéité liquide, Triflex propose des solutions certifiées et innovantes adaptées aux travaux de rénovation ou bâtiments neufs.

MARION FACHAUX
marion.fachaux@triflex.fr
Tél. : 06 45 98 61 90
www.triflex.fr



Concepteur de systèmes de menuiseries PVC et acteur de l'économie circulaire avec le recyclage des menuiseries PVC en boucle fermée

HAKIM MIHOUBI
HMIHOUBI@veka.com
Port. : 07 86 91 81 75
www.veka.fr



Depuis plus de 75 ans, VELUX améliore le confort dans tous les bâtiments grâce à des solutions innovantes d'entrées de lumière naturelle et d'air frais par le toit.

info@veluxcommercial.fr
Tél. : 01 64 54 24 69
www.veluxcommercial.fr



Enduits de façades à la chaux (construction neuve/ bâti ancien), enduits et bétons sur chanvre (tradical), Enduits sur ITE (COB/biosourcé). Ragrèges et systèmes de pose et joints de carrelage. Sols coulés décoratifs. Solutions éco-engagées.

JEAN-CLAUDE GIRAUD
jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Port. : 06 07 66 13 50
www.weber.fr



CONTACTS

Ruth Mnamani, Secrétaire Générale
- Thomas Leccia, Chargé de projets
53, avenue Victor Hugo
75116 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04
Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

VELUX®

Une solution 3 en 1

Un seul cadre, 3 fenêtres
pour un effet panoramique



La verrière Atelier 3 en 1 VELUX :
un espace fonctionnel, lumineux
et où l'on se sent bien, du jour au lendemain !

Une facilité et une rapidité d'installation
qui minimisent son coût.



Retrouvez en vidéo
le témoignage de Nathalie
et suivez la transformation
de la salle de jeux en bureau.

VELUX®

VELUX France | 1, rue Paul Cézanne | B.P. 20 | 91421 Morangis CEDEX | 0 806 80 15 15 Service gratuit
hors appel | www.velux.fr
© 2022 Groupe VELUX VF 7345-1120 * VELUX et le logo VELUX sont des marques déposées et utilisées sous licence par le groupe VELUX.
VELUX France, S.A.S. au capital de 6 400 000 euros, R.C.S. ÉVRY 970 200 044.